

# **Évaluation externe prospective du Programme Genre-Scolarisation des filles – Phase 5**

*Rapport final*

*30 mars 2012*

*Consultants : Éric Lanoue & Gérard Condat*

## Sommaire

|                                                                                                                                                                    |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résumé .....</b>                                                                                                                                                | <b>4</b>  |
| <b>Introduction .....</b>                                                                                                                                          | <b>8</b>  |
| Contexte et objectifs de la demande d'évaluation .....                                                                                                             | 8         |
| Méthodologie suivie .....                                                                                                                                          | 8         |
| <b>Chapitre 1. Bilan des activités au cours du mandat 2010-2012 .....</b>                                                                                          | <b>10</b> |
| Premier pôle d'intervention : la sensibilisation et la formation auprès des communautés .....                                                                      | 10        |
| Deuxième pôle d'intervention : l'appui aux écoles et à la promotion scolaire des jeunes filles ..                                                                  | 12        |
| Les cours de « rattrapage » au niveau primaire .....                                                                                                               | 12        |
| Les cours de « rattrapage » au niveau secondaire .....                                                                                                             | 13        |
| Les bourses .....                                                                                                                                                  | 13        |
| Les distributions de prix .....                                                                                                                                    | 14        |
| Les clubs de filles, les marraines et les facilitatrices .....                                                                                                     | 15        |
| Troisième pôle d'intervention : l'appui aux inspections .....                                                                                                      | 15        |
| Les conventions .....                                                                                                                                              | 15        |
| L'aide matérielle et financière .....                                                                                                                              | 15        |
| Les dotations en manuels et les librairies de proximité .....                                                                                                      | 16        |
| Quatrième pôle : le renforcement des capacités des ONG mandatées .....                                                                                             | 16        |
| Le contrat SNV .....                                                                                                                                               | 16        |
| Quelques remarques sur l'allocation et la mobilisation des ressources humaines au sein des ONG .....                                                               | 17        |
| <b>Chapitre 2. Principales observations sur l'approche et les stratégies des ONG .....</b>                                                                         | <b>18</b> |
| Le cadre logique .....                                                                                                                                             | 18        |
| Le périmètre d'intervention des ONG .....                                                                                                                          | 19        |
| Les stratégies à venir des ONG .....                                                                                                                               | 20        |
| <b>Chapitre 3. Enseignements, réorientations stratégiques et recommandations en vue d'un nouveau programme et d'un renforcement des programmes existants .....</b> | <b>21</b> |
| Enseignement concernant les contenus du mandat confié aux ONG .....                                                                                                | 21        |
| Réorientations stratégiques .....                                                                                                                                  | 21        |

|                                                                                                                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Recommandations pour un nouveau programme .....                                                                                                                | 22 |
| Enseignement concernant le partage des rôles et des responsabilités entre l'État et les ONG au sein de cette architecture .....                                | 23 |
| Réorientation stratégique .....                                                                                                                                | 23 |
| Recommandations pour un nouveau programme .....                                                                                                                | 24 |
| Enseignement concernant le renforcement de la dimension du genre en lien avec la scolarisation, l'éducation non formelle et la formation professionnelle ..... | 27 |
| Réorientation stratégique .....                                                                                                                                | 27 |
| Recommandation pour un nouveau programme .....                                                                                                                 | 27 |
| Enseignement concernant la construction d'un nouveau cadre logique et le choix d'indicateurs fiables et vérifiables.....                                       | 27 |
| Réorientation stratégique .....                                                                                                                                | 28 |
| Recommandations pour un nouveau programme .....                                                                                                                | 28 |
| Enseignement concernant le choix des partenaires et le renforcement d'un cadre de concertation .....                                                           | 28 |
| Réorientation stratégique .....                                                                                                                                | 29 |
| Recommandations pour un nouveau programme .....                                                                                                                | 29 |
| <b>Conclusion sur les options possibles en vue des interventions à venir</b> .....                                                                             | 29 |
| Annexe 1. Liste des personnes interviewées .....                                                                                                               | 31 |
| Annexe 2. Tableaux et graphiques « situation des effectifs scolaires dans les écoles-cibles », départements de Tera et de Maradi .....                         | 35 |
| Annexe 3. Les scores enregistrés de certaines écoles parrainées .....                                                                                          | 37 |
| Annexe 4. Postes budgétaires et résultats atteints.....                                                                                                        | 39 |
| Annexe 5. Références bibliographiques.....                                                                                                                     | 54 |
| Annexe 6. Liste des sigles .....                                                                                                                               | 57 |

## Résumé

### Contexte et objectif de la demande d'évaluation

La Coopération Suisse a demandé une évaluation externe du mandat confié à trois ONG nigériennes – Suba Solaa (Téra), Tattali (Maradi) et Atim (Gaya) – entre 2010 et 2012 relatif à la Scolarisation des Filles. Ce mandat est explicitement rattaché à un objectif général de promotion de la femme en milieu rural et de réduction des iniquités de genre.

Dans un double contexte difficile – celui consécutif à un coup d'État et celui d'une dégradation de la qualité de l'enseignement, les trois ONG ont développé des activités que l'on peut regrouper en quatre pôles : **sensibilisation et formation auprès des communautés ; appui aux écoles et à la promotion des jeunes filles ; appui aux Inspections de l'Enseignement ; renforcement de leur capacités administratives et de gestion.**

La présente évaluation comporte une partie rétrospective sous forme de bilan des activités menées au cours du mandat (critères d'impact, d'efficacité, d'efficience), de l'approche générale développée (critère de pertinence), et prospective, relative à un probable nouveau programme et/ou un renforcement de ceux existant sur la base des enseignements tirés. Une option méthodologique consistant à se rendre dans le périmètre d'intervention des ONG et en dehors de celui-ci accompagné des conseillers pédagogique a été choisie, afin de pouvoir échanger de façon indépendante avec les acteurs de terrain et les ONG elles-mêmes.

### Bilan des activités

Le tableau synoptique suivant rend compte des principaux résultats de l'évaluation sur les quatre pôles d'intervention des ONG :

|                                                                                                              | Objectif                     | Positif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Négatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Premier pôle d'intervention : la sensibilisation et la formation auprès des communautés</b>               |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Foras<br>Centre d'écoute<br>Émissions radios<br>Sensibilisation des leaders d'opinion<br>Formation des Coges | <b>Partiellement atteint</b> | Implication des Coges au primaire (plan d'action construction des hangars)<br>Création d'une émulation propice à la scolarisation au sein des communautés (dotation en radios)<br>Sujet débattu dans des espaces publics d'échange s et de discussion (radios etc)<br>Rapprochement d'acteurs de terrain en milieu rural (élèves et marraines) et de cadres (juristes, magistrats) | Manque d'implication des Coges au secondaire sur le maintien et le suivi qualitatif du travail des filles<br><br>Les messages diffusés se situent à un niveau de généralité ne permettant pas d'offrir une base objective à la discussion (nb de cas recensés, typologie des facteurs de non scolarisation et de déscolarisation)<br><br>La procédure de recours en cas de difficulté n'est pas indiquée aux jeunes filles |
| <b>Deuxième pôle d'intervention : l'appui aux écoles et à la promotion scolaire des jeunes filles</b>        |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Les cours de « rattrapage » au niveau primaire                                                               | <b>Non atteint</b>           | Ciblage des disciplines clés (français et mathématiques)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Manque d'une pédagogie différenciée<br>Peu d'impact sur le travail qualitatif<br>Enseignants chasseurs de prime ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Les cours de rattrapage au secondaire                                                                        | <b>Partiellement Atteint</b> | Début de pédagogie différenciée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Revendication d'augmentation des primes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Les bourses aux élèves filles du secondaire                                                                  | <b>Non atteint</b>           | En théorie, émulation, aide au maintien des jeunes filles et de promotion d'une élite scolaire féminine                                                                                                                                                                                                                                                                            | En pratique, n'atteint pas une masse critique de jeunes filles<br>Performances scolaires des boursières relativement faibles<br>N'empêche pas le redoublement, l'abandon et l'exclusion<br>Utilisations de la bourse autres que celles prescrites                                                                                                                                                                          |
| Les distributions de prix                                                                                    | <b>Non atteint</b>           | Dispositif apprécié des parents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pose un problème de justice sociale : seules des filles, parfois de niveau faible, sont récompensées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Les clubs de filles, les marraines et les facilitatrices                                                     | <b>Partiellement atteint</b> | Contact de proximité régulier avec le public-cible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Garçons non membres des clubs<br>Boursières non systématiquement associées<br>Manque de cas pratiques et de mises en situation concrètes<br>Manque de coordination marraines primaire et secondaire                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Troisième pôle d'intervention : l'Appui aux Inspections de l'Enseignement</b>                             |                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Les conventions                                                                                              | <b>Non atteint</b>           | Formalisation d'un échange ONG/Inspection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Manque de suivi de la convention par l'Inspection ; convention orientée vers des individus<br>Difficulté à obtenir des résultats faute de personnel (exemple formation Coges)<br>Pas de cahier des charges des Scofi                                                                                                                                                                                                       |
| L'aide matérielle et financière                                                                              | <b>Partiellement atteint</b> | Les conseillers se déplacent dans le périmètre d'intervention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Peu de visites au-delà du périmètre d'intervention<br>Pas de pérennisation possible de ce dispositif d'aide                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Les dotations en manuels et les librairies de proximité                                                      | <b>Partiellement atteint</b> | Effectivité de la dotation assurée par l'ONG<br><br>« hangars » sous gestion communautaire                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Manque de manuel et de stocks                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

#### Quatrième pôle d'intervention : le renforcement des capacités administratives et de gestion des entreprises

|                                                                    |                              |                                                                                                                           |                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Appui de la SNV                                                    |                              | Mise aux normes de la comptabilité/gestion<br>Professionnalisation des membres des ONG<br>Clarification de l'organigramme | Temps d'appropriation limité<br>Formation parfois incomplète       |
| Allocation et mobilisation des ressources humaines au sein des ONG | <b>Partiellement atteint</b> | forte implication des membres dans les structures coutumières et modernes (communes)                                      | Défaut d'identification des personnes-ressources dans les villages |

#### Appréciation du cadre logique

La Coopération Suisse a mandaté les trois ONG en construisant un cadre logique générique et adaptable. Le cadre logique adopté souffre de lacunes ayant pesé sur l'exécution du mandat tout au long de sa période, du fait de la **difficulté à décliner l'objectif principal** – la dimension genre - dans chacune des activités ayant trait à la scolarisation des filles. Il a manqué, en amont de la Vème phase, **une primo-analyse** qui aurait pu générer un cadre logique d'un autre type où des activités pertinentes auraient été identifiées selon le poids relatif des facteurs nuisibles à la scolarisation et à la déscolarisation des filles. Les ONG se mobilisent davantage au niveau de l'enseignement primaire que secondaire, or la dynamique de scolarisation qu'elles accompagnent est continue et les fortes déperditions de filles au secondaire n'ont pas été anticipées. De plus, **les indicateurs construits sont principalement de type quantitatif, par exemple les moyennes et les rangs des jeunes filles et non de type qualitatif, ce qui ne permet pas de suivre les progrès réalisés des jeunes filles au cours de leur cursus**. Néanmoins, des ajustements ont été possibles en cours de mandat et **des initiatives témoignant d'une capacité d'innovation des ONG** sont à saluer, comme par exemple le soutien à des filles déscolarisées ou les centres d'écoute.

Dans l'ensemble, les bouquets d'activités n'ont pas été conçus dans une approche intégrée montrant leur complémentarité et leur place légitime au sein d'un projet cohérent et mobilisateur.

#### Le périmètre d'intervention des ONG

Le manque de primo-analyse des causes de la déscolarisation et des conséquences de la scolarisation primaire a eu des incidences durables sur le travail quotidien des ONG, **dont l'absence de point de comparaison entre des écoles-cibles et des écoles témoins**, à situation de référence comparable, ce qui a eu pour conséquence de rendre quasi-impossible la **mesure de la plus-value des interventions des ONG** ; Une quasi-obligation pour les conseillers pédagogiques de rendre visite aux écoles-cibles du périmètre d'intervention des ONG ; une concentration de moyens dans des écoles qui bénéficient déjà d'un potentiel de développement. Le périmètre d'intervention aurait pu être délimité en fonction de critères socio-démographiques, de critères relatifs à la disparité de l'offre scolaire ; de repérages des causes et du poids relatif de chaque cause dans les processus de non scolarisation et de déscolarisation. Cette **définition ad hoc du périmètre d'intervention des ONG selon l'unique critère des interventions antérieures à la phase V (la majorité des écoles-cibles étaient déjà des cibles avant la phase V<sup>1</sup>)** a eu de lourdes conséquences, parmi lesquelles la poursuite de l'aide à des écoles pendant plusieurs années sans résultats tangibles, et des stratégies de « sevrage » sans vérification de résultats atteints.

<sup>1</sup> Comme l'atteste l'évaluation externe de la phase IV du PGN faite en 2009.

## Les stratégies à venir des ONG

A l'heure actuelle, **aucune des trois ONG n'a formalisé de stratégies à trois ou cinq ans** assorties de plans d'action annuels, prévoyant une diversification de leurs activités et de leurs partenaires. Cependant, l'absence d'une stratégie formalisée n'a pas empêché deux des trois ONG, Suba Solaa et Tattali de **déposer des dossiers de demande de subvention auprès d'organismes internationaux** (Suba Solaa à l'Union Européenne et TATTALI au NEPAD un projet de lutte contre la pauvreté des femmes). La troisième ONG, ATIM, a déclaré attendre les résultats de la présente évaluation pour orienter leur stratégie à venir. De nombreux signes de professionnalisation des trois ONG mandatées peuvent être mis au compte de la formation reçue par la SNV et de la prise en compte des rapports d'audits.

## Enseignements, réorientations stratégiques et recommandations

Le passage à une échelle supérieure pour impacter une masse critique de bénéficiaires implique de soutenir davantage l'État pour améliorer le système d'enseignement formel sur des points essentiels intéressant directement la scolarisation des filles et la promotion du Genre (formation des enseignants, activités péri-scolaires). En contrepartie, il convient d'attribuer des mandats plus limités aux ONG par rapport à celui confié entre 2010 et 2012, quitte à multiplier le nombre d'ONG mandatées.

Au regard des enseignements tirés du mandat confié aux ONG, des réorientations stratégiques préconisées et des recommandations faites, deux possibilités d'intervention se dégagent et peuvent être ainsi schématisées

### 1. Au niveau de l'État et de l'enseignement formel (programme sur la qualité de l'enseignement)

Dans le cadre de la Politique de Scolarisation des filles, la Coopération Suisse pourrait intervenir directement en appui à l'État et à ses services déconcentrés sur la **qualité de l'enseignement déclinée sur les axes suivants**

- a) la formation des enseignants et l'intégration de la problématique du Genre au sein de cette formation ;
- b) la mise en place d'un système d'organisation national des cours de rattrapage qui viendraient en complémentarité des cours du soir.
- c) La promotion des activités péri-scolaires rendant l'école attractive, notamment les jardins scolaires, les coopératives scolaires, les bibliothèques.

### 2. Au niveau des ONG (programme sur l'intégration sociale et la protection des jeunes filles)

Dans le cadre de son appui à la Politique de Scolarisation des filles, la Coopération Suisse pourrait via un nouveau mandat confié aux ONG existantes apporter un soutien significatif à **l'amélioration des conditions de scolarisation des filles**, particulièrement en facilitant en partenariat avec les Coges et les communes la construction et l'animation par les marraines et les facilitatrices de centres d'accueil villageois pour les filles du secondaire.

### 3. Au niveau des programmes existants (programmes sur l'éducation non formelle, l'apprentissage professionnel)

La dimension du Genre étant transversale à l'ensemble des programmes de la Coopération Suisse, l'appui pourrait être renforcé en direction des jeunes filles non scolarisées et déscolarisées en vue de créer des conditions d'alternatives à l'éducation formelle, de favoriser la leur formation et insertion professionnelle.

## Introduction

### Contexte et objectifs de la demande d'évaluation

Le Bureau de Coopération Suisse au Niger (BUCO) a commandé une évaluation externe de la phase V de son Programme Genre au Niger (PGN) dans un contexte particulier marqué par les éléments suivants :

- a) L'adoption en cours de la Politique Nationale d'Éducation et de Formation des filles ;
- b) Le mandat confié en 2010 dans le cadre du Programme Genre à trois ONG connues du BUCO, depuis plusieurs années soutenues (ONG ATIM à Gaya depuis 1996 ; ONG SUBA SOLAA depuis 2005 ; ONG TATTALI depuis 2006) ;
- c) La fin de ce mandat - confié au sein du Programme Genre - en juillet 2012 ;
- d) Le démarrage de programmes conformes aux composantes du PPDE relatives à la qualité de l'enseignement, à l'éducation non formelle et aux apprentissages.

Un des enjeux de cette évaluation à ce stade du mandat et du Programme Genre, à la veille de l'adoption par le Parlement d'une Politique nationale en faveur de scolarisation des filles a clairement été explicité en réunion de cadrage : *le bilan des activités des ONG et, au-delà, de l'approche retenue en faveur de la promotion de la femme en milieu rural et de la réduction des iniquités de genre autorise-t-il la reconduction d'un tel programme ou son redéploiement, selon quelles modalités, vers d'autres programmes existants, ceux de l'État Nigérien comme ceux, propres à la Coopération Suisse, lui venant en appui ?*

Comme le notent les documents officiels de la République du Niger, entre autres les Aide-Mémoire des revues conjointes du PDDE (de 2011 notamment) et le Document de Stratégie Sectorielle, le système éducatif nigérien a, du point de vue de la qualité du service éducatif offert, connu une dégradation importante ces dix dernières années. **Cette dégradation de la qualité de l'éducation est à la fois un élément de contexte de l'intervention des ONG, un obstacle et un défi à relever.**

### Méthodologie suivie

Pour répondre à cette question, la Mission d'évaluation a retenu une option méthodologique visant à privilégier une évaluation :

- 1) des **activités menées par les trois ONG mandatées selon les effets/impacts produits** ; (critères d'impact, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et de plus-value)
- 2) de la **logique et des stratégies d'intervention des ONG** (critère de pertinence);
- 3) **prospective** aboutissant probablement à un nouveau programme centré l'éducation et la formation (et non plus uniquement sur la scolarisation), transversal, conforme à des composantes choisies de la Politique SCOFI et des programmes de la Coopération Suisse, construit - comme cela apparaîtra au fil de cette note - à partir d'un nouveau partage des rôles, des compétences et des responsabilités entre des ONG et l'État (services centraux, déconcentrés et/ou décentralisés).

Pour apprécier les activités menées par les ONG Suba Soola, Tattali et Atim, la Mission a effectué des visites de terrain du 23/01 au 09/12 de l'année 2012.



L'option méthodologique choisie a consisté à s'entretenir avec les inspecteurs, les responsables SCOFI, les maires des communes rurales, les présidents et trésoriers des Coges, les responsables des AME, les directeurs d'école, les marraines et les facilitatrices, les observateurs-relais des COGES, les enseignants et les élèves aux niveaux primaire et secondaire. Ces entretiens avec les partenaires et les structures-relais ont porté sur l'évaluation par eux-mêmes des activités menées avec l'ONG et les besoins exprimés.

Ces entretiens ont eu lieu avant de rencontrer l'ONG pour un échange approfondi à partir des observations cumulées en plusieurs localités choisies par la Mission et non par les ONG (cf. Annexe 1. Liste des personnes interviewées).

L'échange approfondi avec chacune des ONG a passé en revue chaque *outcome* et chaque *input* du programme en présence du responsable qui en était en charge et de l'ensemble de l'équipe.

L'examen préalable des rapports narratifs a aussi permis de mieux cibler les points activités méritant une discussion approfondie selon le cadre logique générique et adapté par les ONG.

La Mission a choisi pour ses visites des écoles-cibles *et* des écoles témoins pour évaluer l'impact des activités menées.

Des données statistiques relatives aux dates de création des écoles soutenues, aux effectifs des écoles soutenues, aux taux d'abandon, ainsi qu'aux résultats scolaires des filles boursières ont été recueillies soit auprès des ONG elles-mêmes soit auprès des Inspections.

La Mission a aussi porté attention aux documents dont disposaient les ONG sur la dimension du genre rapportée aux questions de scolarisation et d'éducation.

Des documents internes tels que les manuels de procédure et l'organigramme ont aussi été demandés et obtenus.

La phase de terrain a fait l'objet d'un *debriefing* avec chaque ONG et avec la Coopération Suisse.

## Chapitre 1. Bilan des activités au cours du mandat 2010-2012

La Mission d'évaluation a regroupé les activités menées par les ONG selon les quatre pôles d'intervention qui se dégagent de la structuration du cadre logique.

### Premier pôle d'intervention : la sensibilisation et la formation auprès des communautés

Ce premier pôle d'intervention a indubitablement créé une émulation générale au sein des communautés et auprès des leaders visés. Les émissions radios, foras, débats et formation ont aussi indubitablement provoqué des interventions sur une scène publique relatives à la scolarisation en général, notamment celle des jeunes filles.

Les effets observés de cette sensibilisation concernent principalement les COGES de l'enseignement primaire où la Mission d'évaluation a relevé l'implication importante des parents d'élèves dans la construction des hangars et la scolarisation de leurs propres enfants. En revanche, les plans d'action des COGES consultés dans les écoles-cibles de l'enseignement primaire ne sont pas systématiquement complétés – les coûts des activités et leurs échéances viennent parfois à manquer – et les appuis financiers de l'ONG n'y sont pas reportés, comme par exemple l'appui au cours de rattrapage. Les plans d'action donnent ainsi difficilement à lire ce qui relève des ONG et ce qui relève des COGES : ils sont conçus à partir d'un appui des ONG que les COGES pensent, à tort, être acquis et pérenne.

Au niveau de l'enseignement primaire, la sensibilisation dans des villages réputés « difficiles », c'est-à-dire ceux dont une majorité de familles témoigne d'un refus de l'école, a eu un impact positif sur le taux d'inscription dans les petites classes, en CI en particulier. Quand cela a été possible, les directeurs d'école ont fourni l'évolution des effectifs : des augmentations coïncident avec le passage des ONG quand il s'agit de prévenir les populations de l'ouverture d'une école.

Parmi les écoles visitées par la Mission d'évaluation, le constat a été fait que la sensibilisation explique en partie l'augmentation des effectifs dans les écoles parrainées. En effet, les écoles parrainées accueillent parfois le surplus d'élèves qui ne peuvent, faute de place, être accueillis dans les autres écoles.

*La corrélation entre « sensibilisation » et « augmentation des effectifs, notamment des filles » est cependant difficilement généralisable : des villages n'entrant pas dans le périmètre d'intervention des ONG enregistrent des taux égaux d'inscription. Sans nier que les campagnes de sensibilisation sont à l'origine d'un effet d'entraînement, il est difficile de mesurer précisément son impact en particulier sur un long terme. Ponctuellement efficaces en termes de mise à l'école, les campagnes de sensibilisation peuvent sur un long terme s'avérer moins efficaces.*

*La sensibilisation des COGES s'arrête au niveau de l'enseignement primaire et ne parvient pas au niveau de l'enseignement secondaire alors que se pose, de façon obvie à ce niveau d'enseignement, de lourds problèmes de maintien des jeunes filles et de suivi qualitatif de leur travail scolaire.*

Que ce soit dans l'enseignement primaire ou dans l'enseignement secondaire, la dimension du « genre », pourtant inscrite dans l'intitulé du programme soutenu par la Coopération Suisse et explicitée dans l'objectif commun des trois ONG : « promouvoir la femme rurale et réduire les

iniquités de genre », n'est pas déclinée au niveau des activités des COGES : *les plans d'action des COGES n'intègrent pas la scolarisation des filles comme une composante spécifique.*

Si, en général, les messages diffusés lors des sensibilisations concernent davantage les ONG elles-mêmes (qui saisissent ainsi l'occasion de se faire connaître) que des contenus relatifs aux relations entre le genre et la scolarisation au Niger, la création d'espaces privilégiés d'informations, de témoignages et de mobilisation est à mettre au crédit des ONG. La Mission d'évaluation a ainsi noté l'existence de centres d'écoute, uniquement dans le département de Téra mis en place par l'ONG Suba Solaa et l'organisation d'un débat/radio de large audience, uniquement dans le département de Gaya (ONG Atim). L'approche par le droit – des enfants, des mineurs, de la jeune fille scolarisée – est généralement adoptée. **Cette approche ne permet pas toutefois, sauf exception, de régler les cas concrets de jeunes filles victimes de mesures vexatoires ou discriminatoires et, surtout, de construire, à titre préventif, des argumentaires s'attaquant aux causes de la non scolarisation, de la sous-scolarisation ou de la déscolarisation.**

Aucune ONG n'a encore eu le temps de formaliser par écrit les argumentaires qu'elle emploie lors de ses tournées de sensibilisation alors qu'elles peuvent atteindre, par ailleurs, un certain degré de maîtrise de ces argumentaires cruciaux pour espérer inverser une tendance.

*Les cas de jeunes filles en proie à la non-scolarisation ou à la déscolarisation ne font pas l'objet d'un archivage systématique, ni d'une analyse croisée visant à augmenter les capacités d'intervention là où les problèmes se posent.* Ainsi, le règlement des cas de mariage précoce<sup>2</sup> et les cas de grossesse échappent largement aux ONG qui pourraient mobiliser les marraines et les facilitatrices pour des remontées d'informations et, surtout, des formes collectives d'action et de mobilisation.

Il est à noter que *des facteurs actifs de déscolarisation peuvent être connus des ONG sans que s'ensuive une forte mobilisation de leur part* pour lutter contre : c'est le cas des demandes de transferts de filles qui permettent à leurs parents de les retirer de l'école en début d'année scolaire, parfois pour les marier. En demandant un transfert, les parents n'ont pas de justificatifs autres que scolaires à donner au chef d'établissement ; ils évitent aussi d'éventuelles interventions des marraines ou des autorités s'étant déclarées contre le mariage précoce. *D'autres facteurs actifs de déscolarisation ne sont pas traités dans un plan d'action pour n'avoir pas été identifiés comme tels* : ce sont les châtiments corporels largement répandus en classe et le harcèlement sexuel sur le chemin de l'école ou du domicile. *Le harcèlement sexuel, nommé « interception » dans les villages, demeure symptomatique d'un refus de reconnaissance d'un statut social à la jeune fille scolarisée.*

Les ONG vivent en matière de sensibilisation une situation de porte-à-faux vis-à-vis de certaines familles souffrant de l'exclusion scolaire. Nombre de familles, sinon la totalité, souhaitent un retour sur investissement scolaire sous la forme d'une réussite sociale ou d'un apprentissage scolaire aux effets tangibles pour eux-mêmes et pour leurs enfants. *Le message en faveur de la scolarisation des jeunes filles ne s'appuie pas, la faute n'en incombe pas aux ONG, sur des preuves tangibles de réussite sociale* : dans de nombreux villages visités, aucune fille n'a dépassé le niveau du Bepc, aucune fille n'a accédé à un poste de « cadre », parfois depuis l'Indépendance.

---

<sup>2</sup> L'association Femmes France-Niger donne le chiffre de 48% de femmes mariées avant l'âge de 15 ans, les premières maternités intervenant entre 13 et 14 ans.

Si on admet par hypothèse – ce qui est largement le cas chez les ONG et leurs partenaires - que la sensibilisation est corrélée à l'augmentation des effectifs filles dans les écoles cibles, il convient de vérifier statistiquement cette corrélation. Les trois graphiques rejetés en annexe (cf. annexe 2) permettent d'apprécier l'évolution des effectifs (garçons et filles, filles) dans les écoles-cibles du département de Maradi<sup>3</sup> l'année de démarrage du programme (2010) et l'année de sa clôture (2012) :

#### Principaux commentaires issus de l'observation des trois graphiques de l'annexe 2

1° - Ils ne montrent *pas de changements de tendances en termes d'évolution des effectifs scolaires sur la période du mandat, entre 2010 et 2012*, à l'exception, conjoncturelle des écoles de Kouka Byar (où une enseignante a été malade et non remplacée) et de Garin Gado (où un taux de réussite de 100% au CFEPD) a dopé les effectifs.

2° *De rares pics d'impact par rapport à la tendance générale sont enregistrés ;*

3° le constat est aussi fait d'une *parité sans changement de tendance entre les deux années de référence.*

Les mêmes tendances se dégagent dans l'analyse des graphiques de la situation scolaire des écoles parrainées par les ONG SUBA SOOLA et ATIM.

La sensibilisation menée par les différents partenaires a suscité une émulation communautaire propice à la scolarisation des filles dont il est difficile d'apprécier l'impact précis. Mais les capacités d'accueil et d'encadrement n'ont pas toujours suivi. Cela a quelque peu ému l'enthousiasme des parents.

**La question de la portée de la sensibilisation, autrement dire de son efficacité, constitue une entrée pour revenir sur la construction d'indicateurs d'impact à la fois fiables et vérifiables. Ces indicateurs pourraient servir de tableaux de bord aux ONG, leur permettant ainsi d'accroître la visibilité et l'impact de leurs actions de sensibilisation.**

### **Deuxième pôle d'intervention : l'appui aux écoles et à la promotion scolaire des jeunes filles**

#### ***Les cours de « rattrapage » au niveau primaire***

Ils sont surtout dispensés dans les classes d'examen, au CM2, et ont pour objectif de rehausser le niveau des élèves. Toutefois, ils se sont étendus aux autres niveaux à la demande des enseignants(tes). Les cours de rattrapage au niveau primaire ne ciblent pas de public particulier : garçons et filles peuvent y assister exception faite dans certaines écoles. Rigoureusement parlant, aucun cours de « rattrapage » ne mérite ce nom puisque les maîtres ne mettent pas en œuvre une pédagogie différenciée permettant aux élèves moyens ou faibles de bénéficier de leur appui. Ces

---

<sup>3</sup> Les statistiques des effectifs scolaires dans les périmètres d'intervention des deux autres ONG (Suba Solaa à Maradi et Atim à Gaya) ont été recueillies. Celles recueillies auprès de l'Inspection de Gaya, incomplètes, n'ont pas pu être traitées.

cours n'ont pas d'impact mesurable sur le plan d'une amélioration du travail qualitatif des élèves : les seuls indicateurs pris en ligne de compte sont relatifs au passage, au redoublement et au taux de réussite au CFEPD.

Les enseignants souhaitent davantage de concertation dans le choix des matières et des niveaux concernés. Si un consensus semble se dégager en faveur de la lecture, du français et des mathématiques, force est de constater que des indicateurs qualitatifs font défaut à l'appréciation de ce type de soutien au niveau des ONG et des écoles.

Il était attendu des cours de rattrapage qu'ils permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir les connaissances minimales requises à leur niveau de scolarisation. En l'absence de données produites par les ONG sur le niveau de scolarisation, il est toutefois possible de se tourner vers des données produites par le MEN.

En effet, une évaluation des acquis scolaires réalisée par le MEN en 2011 donne **les résultats de certaines écoles parrainées par les ONG** (cf. annexe 3, Enquête DESAS). Le niveau minimal correspond aux élèves qui ont réussi 49 à 80% des objectifs de l'épreuve.

Les scores baissent au fur et à mesure que l'on va vers les grandes classes. Les difficultés scolaires ne cessent de s'accumuler au fur et à mesure de la scolarité.

**Quelles sont donc les plus values par rapport aux écoles traditionnelles, enregistrées dans les écoles « parrainées » en français et en mathématiques ?** Elles sont pratiquement inexistantes par rapport aux autres écoles de la région (scores par région).

D'un point de vue pédagogique, ces cours sont attendus par les enseignants qui perçoivent une prime. Ils ne déclenchent pas chez eux un regard critique sur leur enseignement courant.

### *Les cours de « rattrapage » au niveau secondaire*

A l'instar des cours de rattrapage du primaire, ceux dispensés dans le secondaire ne s'appuient pas sur une pédagogie différenciée selon le niveau des élèves (faibles, moyens, forts), sauf cas exceptionnel comme au CES de Guidan Roundji où les enseignants réfléchissent à des pratiques d'enseignements adaptées (selon les lacunes remontant au niveau scolaire antérieur ou selon les lacunes du niveau d'instruction en cours).

Le système de primes attribuées aux enseignants en contrepartie encourage les enseignants à donner toujours plus de cours de rattrapage. Dans certains collèges où les cours de rattrapage s'adressent spécifiquement aux filles, des enseignants disent attendre de percevoir une prime pour accueillir des garçons.

### *Les bourses*

Le système des bourses a pour objectifs d'améliorer le maintien des filles au collège et promouvoir une élite scolaire féminine. Dans la pratique, ce système s'avère coûteux (cf. Annexe 4. Postes budgétaires et résultats atteints pour chaque ONG) et peu efficient par rapport aux bénéfices attendus par la Coopération Suisse parce **qu'il ne permet pas de toucher une masse critique d'élèves filles et ne peut difficilement être pérennisé sauf à engager des sommes considérables**. Il engendre une série d'effets contre-productifs, parmi lesquels la Mission a noté ceux-ci :

- *Les filles boursières ne se situent pas en haut du classement scolaire ; leurs promotionnaires garçons ou filles arrivant en tête de classement les dépassent du point de vue de leurs performances scolaires, sans percevoir de bourse ;*
- *Des enseignants et des directeurs revendiquent le choix des boursières au-delà du seul critère imposé par les ONG à savoir que ces dernières proviennent des écoles parrainées;*
- *Il existe un mouvement de balancier entre les critères d'éligibilité de nature socio-économique et ceux d'excellence, l'équilibre entre ses deux critères n'étant pas trouvé. Les trois ONG n'ont pas homogénéisé les critères de choix ;*
- Une large partie de la bourse (15 000 fcfa sur les 18 000 fcfa) revient soit aux parents soit à des tuteurs, ce qui entraîne des revendications de parents quant la bourse est octroyée à des tuteurs, des redistributions non contrôlées dans les familles des tuteurs ou au sein de la famille de la jeune fille boursière ;
- Des parents et des tuteurs acceptent difficilement qu'une jeune boursière s'affranchisse des tâches domestiques qui, selon eux, lui reviennent au motif qu'elle a des devoirs scolaires à faire.

Inspiré du système de bourse FAD, le système de bourse au sein de ce programme genre ne s'avère pas pertinent, ni généralisable, ni efficace, ni efficient. Ces bourses sont limitées à une cohorte répartie sur plusieurs établissements scolaires. Le faible nombre de boursières par établissement ne permet pas d'établir de comparaisons statistiquement consolidées entre les boursières et les non-boursières du point de vue des abandons et des redoublements. Au regard des statistiques fournies par les ONG, il est toutefois possible d'identifier au sein du groupe des boursières le nombre de redoublement, d'abandon, de passage dans la classe supérieure et de réussite au BEPC.

A titre d'exemple, l'ONG Suba Solaa a délivré des bourses à 99 filles au cours de l'année 2010-2011 dans 6 établissements secondaires. Sur ces 99 filles, un peu moins de la moitié (48) ont réussi à passer en classe supérieure, 22 ont redoublé et 25 ont été exclues. Trois filles ont demandé et obtenu un transfert. Une seule fille a été admise au BEPC. Dans l'ensemble, les cohortes de filles soutenues subissent de telles déperditions en cours de cycle qu'il n'apparaît pas pertinent de reconduire un système d'allocation de bourse.

L'impact de ce dispositif sur le maintien de la jeune fille à l'école secondaire est faible. Enfin, *le statut social de la boursière n'est pas distinct du statut social de la jeune élève du secondaire en général* : toutes deux sont autant harcelées et soumises au mariage précoce. Les bourses viennent en ce dernier cas parfois renforcer le financement des préparatifs de mariage.

### ***Les distributions de prix***

Bien accueillies par les populations, les distributions de prix le sont le plus souvent moins par les enseignants et les élèves eux-mêmes. En effet, les filles récompensées sont souvent loin d'être les meilleures et des cas de filles récompensées ayant eu de très faibles performances scolaires sont à l'origine de multiples frustrations pour les autres élèves filles et garçons. *Un problème de justice sociale se pose donc.* Les trois ONG n'ont pas harmonisé leurs pratiques en la matière (mise en place de tranches de distribution, distribution aux garçons etc.).

### ***Les clubs de filles, les marraines et les facilitatrices***

Les filles boursières ne sont systématiquement membres de ces clubs. De plus, le travail de « sensibilisation » menée au sein des clubs ne s'appuie pas sur l'analyse d'étude de cas ou de situations pratiques de jeunes filles mises en difficulté sociale ou scolaire.

Les ONG n'intègrent pas suffisamment les facilitatrices et les marraines en les associant à l'ensemble de leurs activités ; elles se privent parfois d'une ressource humaine de qualité et localement mobilisable. Des marraines et des facilitatrices du primaire ne rencontrent pas leurs homologues du secondaire pour accompagner les jeunes filles par exemple dans une dynamique progressive de scolarisation nécessitant une circulation d'information, d'échange entre pairs, aînées et cadettes. Dans certains cas, des filles boursières n'adhèrent pas aux clubs de filles.

Des garçons revendiquent leur participation à de tels clubs.

### **Troisième pôle d'intervention : l'appui aux inspections**

#### ***Les conventions***

Les conventions signées théoriquement avec les inspections de l'enseignement le sont en pratique avec des conseillers pédagogiques. Les inspecteurs s'investissent peu dans le leadership de la convention laissant à leurs subordonnés, les conseillers pédagogiques, le soin d'effectuer les activités de terrain. *L'Inspection ne prend pas pleinement en charge la convention qui s'adresse, en définitive, davantage à des agents particuliers de l'État.*

Cette situation de fait vient de ce que les conventions ne sont pas assorties d'obligations de résultats du côté des inspections.

Les responsables SCOFI aux échelons régionaux et départementaux interviewés ne disposent pas d'une fiche de poste et d'un cahier des charges leur revenant. La même situation prévaut dans le cas des observateurs-relais COGES qui tentent au mieux d'agir sur les Fédérations Communales des COGES (FCC), sans visibilité sur les stratégies et les outils des COGES des écoles placées sous leur autorité.

Il résulte de cette situation de l'attentisme de la part des responsables SCOFI en direction des ONG. Les seules activités de ces dernières sont d'ailleurs initiées par les ONG. Il en va de même pour les observateurs-relais des COGES.

#### ***L'aide matérielle et financière***

L'aide matérielle (réparation de motos) et financière (40 000 fcfa/mois) permet aux conseillers pédagogiques de rendre visite dans les écoles et, partant, d'accomplir une partie de leur mission assignée par l'État. Une partie seulement. En effet, les conseillers pédagogiques interviennent quasi-exclusivement dans les écoles-cibles du périmètre d'intervention des ONG. C'est donc l'ONG et non l'État qui décide des lieux de visite, en l'absence de dotations budgétaires en carburant et en réparation de motos.

Les contenus dispensés lors des CAPED ont trait à la pédagogie générale et à la didactique, sans tenir compte des multiples aspects de dimension du genre.

Les effets de cette aide sont visibles sur le terrain à travers le suivi des écoles parrainées et de celles qui se situent dans le même périmètre. Le nombre de visites sur le terrain ont fortement augmenté mais les actions en direction des journées pédagogiques (CAPED) sont peu efficaces. Le manque d'initiative des encadreurs pédagogiques et aussi de recherche de solutions pertinentes pour le traitement des cas spécifiques (pédagogie différenciée, pédagogie de grands groupes, tutorat, ...) ne sont pas de nature à améliorer la qualité de l'enseignement en général et les résultats scolaires en particulier.

En outre, l'organisation pédagogique mérite une refonte. Les enseignants débutants pourraient être affectés dans les écoles où la présence d'un directeur expérimenté est constatée. Ainsi, les conseillers pédagogiques pourraient s'appuyer sur ce type de soutien pour gérer le cas des enseignants « bruts ». Enfin l'animation des mini CAPED pourrait être mise à profit pour instaurer une culture de l'évaluation formative.

### *Les dotations en manuels et les librairies de proximité*

Cet apport matériel, pour être significatif là où l'État n'assure plus les dotations, demeure encore largement insuffisant.

Si une des trois ONG a déclaré à la Mission d'évaluation ne pas pouvoir pratiquer « l'ingérence scolaire », il n'empêche que les distributions directes aux écoles de manuels sont mal vues des Inspections qui se doivent d'enregistrer toute dotation et d'assurer leur conformité avec la législation scolaire.

Les librairies de proximité résolvent effectivement, en partie, le problème de l'achat des fournitures scolaires pour nombre d'élèves et de parents d'élèves. Il a été toutefois observé que les stocks ne permettent pas à l'ensemble des élèves d'une école de s'approvisionner.

Plusieurs écoles, particulièrement les collèges, ont émis le souhait de disposer de documentation et d'une bibliothèque. Ce qui pourrait enrichir l'environnement lettré des élèves dans des villages où il n'existe aucune documentation, voire aucun livre. Lors d'une rencontre avec les villageois et les parents d'élèves, réunion qui s'était déroulée dans une classe, un des villageois qui avait trouvé un livre ouvert sur la table s'était mis à le feuilleter avec une grande concentration, absent du monde qui l'entourait.

## **Quatrième pôle : le renforcement des capacités des ONG mandatées**

### *Le contrat SNV*

Les prestations demandées à la SNV ont concerné sur une période d'une année le renforcement des capacités des ONG en leadership, en gestion et comptabilité. La Coopération Suisse souhaitait, de façon très légitime, une mise en conformité de la gestion interne et de la comptabilité selon des normes et des standards en vigueur dans n'importe quel organisme jouant la carte de bonne gouvernance et de la transparence.

La SNV a été tenue responsable pendant les six premiers mois de la tenue de la comptabilité mais n'a pas fait démarrer son programme d'appui suffisamment tôt au motif, selon elle, d'un retard dans la



contractualisation entre la DDC et les ONG mandatées. Ce retard, qu'il soit imputable à la SNV ou au Buco Niger, a entraîné une forte inquiétude de la part du service comptabilité du BUCO-Niger

La sécurisation financière de la phase V du programme national Genre a quasiment été atteinte et la Coopération Suisse a enregistré les progrès faits par les ONG sur le plan de la gestion et de la comptabilité, du moins par rapport à leur situation de départ.

Il est à noter que l'appréciation de la prestation SNV diverge au regard des entretiens réalisés auprès du prestataire et auprès des bénéficiaires. En effet, selon certains bénéficiaires, l'ensemble des prestations n'a pas été réalisé alors que la SNV affirme le contraire. Ainsi la secrétaire-caissière de l'ONG Tattali estime ne pas maîtriser suffisamment le logiciel Excel pour produire les indicateurs comptables demandés par la Coopération Suisse et attire l'attention sur la disponibilité de l'équipe SNV. Ainsi aussi, la formation en montage de dossier n'a pas été dispensée à l'ONG Atim aux dires de l'ONG (ce qui n'est pas forcément pas l'avis de la SNV) qui en ressent le besoin pour amorcer la diversification de ses partenaires et, plus généralement, la valorisation de ses savoir-faire.

Dans l'ensemble, la formation de la SNV n'a pas sur la durée prescrite, soit une année, amené les trois ONG au même niveau de professionnalisation, alors que cette formation a été la même. L'ONG la plus professionnalisée, à savoir l'ONG Tattali de Maradi, reste la plus professionnalisée des trois.

L'appropriation de la formation SNV a donc été inégale parmi les trois ONG – ce qui peut s'expliquer par leurs ressources de départ inégales - mais a tout de même permis aux ONG de corriger des erreurs aussi soulignées dans les rapports d'audit. Il reste qu'en matière de bonne gouvernance, de transparence et de spécialisation/professionnalisation sur la thématique du Genre, les trois ONG ont encore des progrès à réaliser. La SNV aurait pu apporter son savoir faire sur cette thématique si le Buco Niger le lui avait demandé et spécifié comme composante de son accompagnement puisqu'elle dispose de modules de formation éprouvés et testés auprès des conseillers pédagogiques du Niger.

### ***Quelques remarques sur l'allocation et la mobilisation des ressources humaines au sein des ONG***

L'observation comparée des organigrammes montre que les ONG connaissent un début de spécialisation visible dans la répartition et la division des tâches en leur sein. L'introduction du salariat est un signe de professionnalisation, à la fois nécessaire et non suffisant.

Le mandat qu'elles ont à exécuter – à la fois large et lourd, au-delà de compétences qui leur sont propres, les contraint à déléguer l'exécution de nombre d'activités à des partenaires qui sont aussi des prestataires, quand ce ne sont pas des membres de l'ONG qui deviennent eux-mêmes prestataires. *Les marraines et les facilitatrices, parmi lesquelles la Mission a identifié des personnages charismatiques, reconnus, compétents et porteurs d'innovations et d'initiatives sociales ne sont pas associées au projet d'ensemble des ONG alors qu'elles souhaiteraient en devenir membres de plein droit.* Cantonnées à une position de relais et rémunérées à ce titre, les marraines et les facilitatrices n'ont pas l'occasion de contribuer à l'enrichissement du projet de l'ONG. Sur ce point, les critères d'adhésion à l'ONG ne sont pas explicites : comment devient-on membre de l'ONG ? *Combien de*

*dossiers de demande d'adhésion ont-ils été examinés en Assemblée Générale depuis la création des ONG et, surtout, au cours du mandat confié par la Coopération Suisse ?*

*Les ressources humaines disponibles au sein des ONG ne sont pas mobilisées pour produire des documents écrits, rédigés de façon collégiale, et faisant valoir des savoir-faire propres aux ONG. Absorbées par l'exécution de leur mandat, le temps a certainement manqué aux ONG pour œuvrer en ce sens, d'où le manque de capitalisation des savoir faire acquis en matière de sensibilisation, de connaissance fine des groupes villageois, des leaders, des sphères d'influence familiales et sociales de nature à relayer efficacement les messages etc.. Les rares documents écrits sont des documents provenant d'organismes extérieurs à l'ONG, adaptés et signés par le coordinateur. Il existe nombre de fiches destinées à évaluer les effets des différentes activités (cf. Annexe 5, Références bibliographiques), que la Mission a recueillies. Ces fiches ne font pas l'objet d'un remplissage systématique.*

## **Chapitre 2. Principales observations sur l'approche et les stratégies des ONG**

### **Le cadre logique**

La Coopération Suisse a mandaté les trois ONG en construisant un cadre logique générique et adaptable. Les renseignements pris sur la genèse de la Vème phase du Programme Genre attestent que la démarche initiale des ONG n'était pas d'entrer dans un cadre logique commun et adaptable puisque chacune avait proposé un projet original.

Le cadre logique adopté souffre de lacunes ayant pesé sur l'exécution du mandat tout au l'ONG de sa période, principalement pour ces principales raisons :

- a) L'objectif principal n'est pas décliné dans chacune des activités et les ONG ont perdu de vue le cœur et la finalité du programme Genre dans lequel elles s'intégraient ;
- b) Il a manqué, en amont de la Vème phase, une primo-analyse qui aurait pu générer un cadre logique d'un autre type où des activités pertinentes auraient été identifiées selon le poids relatif des facteurs nuisibles à la scolarisation et à la déscolarisation des filles (par exemple les cadres logiques tels que réalisés et validés ne permettent pas de s'attaquer aux problèmes posés par les transferts abusifs, les grossesses, le harcèlement sexuel et le châtiment corporel) ;
- c) Le cadre logique montre que les ONG se mobilisent davantage au niveau de l'enseignement primaire que secondaire, or la dynamique de scolarisation qu'elles accompagnent est continue et les fortes déperditions de filles au secondaire n'ont pas été anticipées ;
- d) Les indicateurs construits sont principalement de type quantitatif, par exemple les moyennes et les rangs des jeunes filles et non de type qualitatif, ce qui ne permet pas de suivre les progrès réalisés des jeunes filles au cours de leur cursus ;
- e) Là où les ONG ont des activités avec les services déconcentrés de l'État, la dimension genre est non seulement absente mais l'ensemble de ces activités ne peut être considérée comme pérenne : l'ONG intervient en appui, financier principalement, aux conseillers pédagogiques

(40 000 fcfa/mois) sans se rendre compte qu'elle ne pourra pas subvenir à leurs besoins qui sont structurels et dérivent d'une défaillance de l'État ;

Néanmoins, des ajustements ont été possibles en cours de mandat et des initiatives témoignant d'une capacité d'innovation des ONG sont à saluer, comme par exemple le soutien à des filles déscolarisées.

Dans l'ensemble, les bouquets d'activités n'ont pas été conçus dans une approche intégrée montrant les articulations entre ces dernières et leur place légitime au sein d'un projet cohérent et mobilisateur.

### Le périmètre d'intervention des ONG

En amont des interventions des ONG, le manque de primo-analyse des causes de la déscolarisation et des conséquences de la scolarisation a des incidences durables sur le travail quotidien des ONG. En effet, le périmètre d'intervention comprend des écoles-cibles sans que des critères raisonnés de choix de ces écoles n'aient prévalu.

Il résulte de cette lacune en quelque sorte structurelle :

- a) Une absence de point de comparaison entre des écoles-cibles et des écoles témoins, à situation de référence comparable, ce qui a pour conséquence de rendre quasi-impossible la **mesure de la plus-value des interventions des ONG** ; ces points de comparaison entre écoles-témoins et écoles-cibles auraient du montrer l'évolution, sur les deux années du mandat, d'indicateurs quantitatifs tels que les taux d'admission (au CI et au CFEPD), les taux de redoublement et d'achèvement, et qualitatifs tels que la progression des élèves faibles et moyens dans les apprentissages de la lecture et des mathématiques au primaire, du français, de l'anglais et des mathématiques au secondaire. La phase V du programme aurait ainsi démontré la pertinence et l'efficacité des interventions ;
- b) Une quasi-obligation pour les conseillers pédagogiques de rendre visite aux écoles-cibles du périmètre d'intervention des ONG ;
- c) Une concentration de moyens dans des écoles qui bénéficient déjà d'un potentiel de développement (par exemple d'anciennes écoles), au détriment d'autres écoles qui, démunies, auraient pu faire partie du périmètre d'intervention. Ce type d'intervention accroît les inégalités entre écoles « nanties » et écoles démunies.

Le périmètre d'intervention aurait pu être délimité en fonction de :

- d) critères socio-démographiques issus du dernier *Recensement de la Population et de l'Habitat* : niveau d'instruction du chef de ménage, position des jeunes filles dans les phratries, lien de parenté, taille des ménage ;
- e) critères relatifs à la disparité de l'offre scolaire ;
- f) repérages des causes et du poids relatif de chaque cause dans les processus de non scolarisation et de déscolarisation

**La définition *ad hoc* du périmètre d'intervention des ONG selon l'unique critère des interventions antérieures à la phase V (la majorité des écoles-cibles étaient déjà des cibles avant la phase V<sup>4</sup>) a eu de lourdes conséquences, parmi lesquelles :**

- g) la poursuite de l'aide à des écoles pendant plusieurs années sans résultats tangibles
- h) des stratégies de retrait, de « sevrage » comme le disent les ONG, ou qui s'opèrent sans vérification de résultats atteints à partir d'indicateurs fixés au préalable. Des écoles ainsi « sevrées » enregistrent des taux d'admission faibles ou nuls au CFEPD mais continuent de recruter en classe de CI sans l'apport de la sensibilisation ; le matériel donné disparaît etc....le retrait de l'ONG engendre un retour à une situation de départ ;

## **Les stratégies à venir des ONG**

**A l'heure actuelle, aucune des trois ONG n'a formalisé de stratégies à trois ou cinq ans assorties de plans d'action annuels, prévoyant une diversification de leurs activités et de leurs partenaires. Cependant, l'absence d'une stratégie formalisée n'a pas empêché deux des trois ONG, Suba Solaa et Tattali de déposer des dossiers de demande de subvention auprès d'organismes internationaux (Suba Solaa à l'Union Européenne et TATTALI au NEPAD un projet de lutte contre la pauvreté des femmes). La troisième ONG, ATIM, a déclaré attendre les résultats de la présente évaluation pour orienter leur stratégie à venir.**

---

<sup>4</sup> Comme l'atteste l'évaluation externe de la phase IV du PGN faite en 2009.

### Chapitre 3. Enseignements, réorientations stratégiques et recommandations en vue d'un nouveau programme et d'un renforcement des programmes existants

A partir des principaux enseignements tirés de la phase V du Programme Genre au Niger (PGN) de la Coopération Suisse au Niger, un éventuel nouveau programme axé sur la scolarisation des filles ainsi qu'un renforcement de la dimension du Genre dans les programmes existants de l'Éducation et la Formation pourraient être agencés.

#### Enseignement concernant les contenus du mandat confié aux ONG

Principal enseignement : **telle que conçue et exécutée, l'approche d'un programme confié sur mandat à des ONG - certes connues mais aux ressources inégales - n'a pas permis d'atteindre les objectifs attendus et visés. Les contenus du mandat excèdent les capacités des ONG, ce qui appelle une projection d'un nouveau programme permettant à plusieurs entités d'agir en partenaires vers une cible commune.**

#### Réorientations stratégiques

La Coopération Suisse a élaboré une Stratégie 2010-2014 conforme aux orientations et documents de la politique nationale du Niger, sur les fronts de la qualité de l'enseignement, de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle. L'orientation stratégique nouvelle à promouvoir pour la Coopération Suisse consisterait à redéployer la problématique du genre au sein d'activités relevant des trois programmes existants et de consolider ainsi des axes d'intervention durables sur les dimensions suivantes :

- Qualité de l'enseignement et genre ;
- Education non formelle et genre ;
- Formation professionnelle et genre ;

L'évaluation de l'appui à la scolarisation des filles effectué sur mandat entre 2010 et 2012 pourrait servir d'aiguillon à la définition de volets d'activités pertinents venant en complément de ceux proposés par l'Etat, les organismes internationaux et des ONG nationales spécialisées en éducation/alphabétisation/formation. Le vœu de la Coopération Suisse est de changer d'échelle de programme pour élargir le nombre de populations réellement bénéficiaires de ses actions et pour évaluer de façon objective les résultats atteints

Comme l'indique le document de Politique nationale (PNEF 2012-2020), ce sont bel et bien – au moyen de la scolarisation mais aussi au-delà – l'éducation et la formation des jeunes filles au sein d'une vision se voulant « intégrée », principalement relative à l'éducation formelle et non formelle.

## Recommandations pour un nouveau programme

Dans un nouveau programme transversal, les réductions des iniquités sociales de genre et la promotion de la femme en milieu rural seraient des objectifs mesurables, à atteindre au moyen d'un renforcement de la qualité de l'enseignement, de l'accompagnement de jeunes filles non scolarisées ou déscolarisés vers l'insertion socio-économique (programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation), enfin d'une mise en place de formations professionnelles modernisées dans les milieux porteurs de l'artisanat, de l'agriculture et de l'emploi non formel.

Si l'on veut se hisser à un niveau d'orientation stratégique du nouveau programme, la Vème phase du programme Genre de la Coopération Suisse pourrait être considérée comme une phase pilote à la lumière des **principaux enseignements tirés de l'exécution du mandat confié aux trois ONG, valables pour l'élaboration d'un nouveau programme** :

*Vis-à-vis des services déconcentrés de l'État :*

- Les ONG n'ont pas à jouer le rôle de bailleur de fonds vis-à-vis des services déconcentrés de l'État pour financer des activités sur lesquelles elles ne peuvent ni avoir de contrôle ni mesurer l'impact réel ;

*En matière de la sensibilisation des communautés villageoises et des leaders d'opinion :*

- Les actions de sensibilisation en direction des communautés villageoises et de leurs leaders ne doivent pas cibler uniquement la scolarisation des filles mais aussi l'accompagnement des filles non scolarisées et déscolarisées en proposant des alternatives au modèle d'éducation strictement scolaire, notamment l'alphabétisation hors-école et la formation professionnelle ;
- Les interventions visant à promouvoir spécifiquement la reconnaissance d'un statut de la jeune fille scolarisée doivent être préparées en amont lors des campagnes de sensibilisation communautaire pour prévenir le harcèlement sexuel et pour démontrer, à partir d'exemples vécus et anonymés, les sanctions réellement encourues ou les modalités de réduction des tensions liées à ce type de victimation.

*En matière d'éducation sociale des jeunes filles et de leur accompagnement scolaire :*

- En matière de scolarisation, les ONG ont des compétences à faire valoir non pas sur le plan pédagogique mais sur le plan de l'accompagnement social et scolaire des jeunes filles, c'est-à-dire en dehors du périmètre de l'institution scolaire proprement dite ;

*En matière de stratégie de ciblage d'un niveau d'enseignement :*

- Les interventions visant à augmenter les taux d'inscription des jeunes filles peuvent, contre toute attente, participer à la dégradation générale de la qualité de l'enseignement si elles ne sont pas accompagnées d'actions pédagogiques visant, non seulement à maintenir les jeunes

filles, mais aussi à surtout à faire progresser les plus faibles et à s'assurer, en ce sens, que les acquis fondamentaux sont justement acquis ;

- Les interventions sur la scolarisation au niveau du cycle 1 doivent permettre d'anticiper les conséquences de la scolarisation dans ce cycle au niveau du cycle 2 car l'augmentation des effectifs au cycle primaire fait peser, sur les filles notamment, une forte pression au niveau du cycle secondaire et entraîne de fortes déperditions.

**L'élément principal d'un nouveau programme consisterait à inclure un soutien à la scolarisation mais ne s'y arrêtant pas étant donné les effets négatifs prévisibles de la dynamique de scolarisation. L'offre de services éducatifs de qualité comprend donc l'alphabétisation, la post-alphabétisation et la formation professionnelle.**

Par voie de conséquence à cette réorientation stratégique :

- la lutte contre la déscolarisation ne peut pas passer entièrement par la promotion exclusive de l'école puisque cette dernière l'engendre en partie ;
- la lutte contre la non-scolarisation ne peut pas entièrement s'appuyer sur la promotion d'une image positive de l'école si les parents ne voient pas les preuves tangibles d'une réussite sociale, notamment de leurs filles. D'autres vecteurs de réussite sociale doivent donc venir faire concurrence au vecteur strictement scolaire, ce qui n'invalide pas des interventions au niveau de l'enseignement formel mais diversifie les possibilités d'éducation et de formation.

### **Enseignement concernant le partage des rôles et des responsabilités entre l'État et les ONG au sein de cette architecture**

Les ONG mandatées ont eu à honorer un lourd mandat excédant en partie leurs savoirs faire, compétence et attributions provoquant ainsi, dans un contexte d'un désengagement de l'État du champ éducatif, une situation d'attentisme des services éducatifs déconcentrés et de leurs agents. **Les ONG ont ainsi eu à endosser des responsabilités revenant à l'État et à faire valoir des compétences dans des domaines où elles ne peuvent avoir qu'un faible impact.** Pour une ONG, la position de bailleur vis-à-vis de services déconcentrés de l'État peut certes être valorisante à court terme mais ne peut être viable à long terme, financièrement et déontologiquement parlant.

### **Réorientation stratégique**

En réponse à cette situation, il convient de **procéder à un partage clair et systématique des rôles, compétences et responsabilités de chaque entité, les ONG et l'État** qui ont des domaines d'intervention séparés où chacun peut faire valoir ses atouts. Les ONG viennent en appui à l'État et ne substituent pas à lui.

- Il revient ainsi aux ONG de se préoccuper de l'éducation, de la protection et de l'intégration sociales de la jeune fille que celle-ci soit non scolarisée, scolarisée ou déscolarisée et ce, de façon collatérale à l'Ecole.

## Recommandations pour un nouveau programme

Ci-dessous quelques activités relevant du domaine de compétences des ONG :

- Appui à la construction et à la gestion des centres d'accueil communautaire selon des critères d'implantation explicites ;
- Mesures de dynamisation de la vie scolaire (coopératives scolaires ; jardins d'enfants ; mini-bibliothèques ; clubs de filles du primaire et du secondaire ; clubs de filles et de garçons ; distribution des prix aux meilleurs élèves)
- Sensibilisation reposant sur des argumentaires circonstanciés visant à s'attaquer aux causes et aux conséquences connues - et méconnues - de la scolarisation, de la non scolarisation et de la déscolarisation ; analyse systématique des réactions suscitées par les argumentaires ;
- Appui à la consolidation des connaissances fondamentales pour des jeunes filles déscolarisées sans alphabétisation durable ;
- Appui à des Activités Génératrices de Revenus (AGR) promouvant une dimension genre et destinées à des jeunes filles non scolarisées ou déscolarisées.

Ces moyens sont peu coûteux au regard du système actuel des bourses (non pertinent et non efficient) et visent surtout à **accroître la qualité de la vie sociale et/ou scolaire de la jeune fille, ce qui aura une incidence sur la reconnaissance de son statut social de femme et sa promotion.**

Certaines des activités décrites ci-dessus telles que l'appui à des centres d'accueil communautaires pourront être en partie ou totalement – à terme – transférées aux COGES et aux collectivités locales.

De leur côté, en bénéficiant de l'appui des ONG dans le cadre du Programme Genre au Niger (PGN), l'État et ses services déconcentrés se sont contentés de suivre les ONG dans leurs périmètres d'intervention, sans s'approprier la dimension du genre, ni au sein des CAPEP, ni au sein du travail de suivi pédagogique des enseignants par les conseillers.

Avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers, il revient à l'État :

- de former les enseignants en formation initiale et continue ;
- de veiller aux progrès qualitatifs des apprenants tout au long de leur cursus scolaire

Sur ce deuxième point, la Mission recommande de cibler les objectifs des cours de rattrapage sur le plus grave danger : l'illettrisme. D'abord, une relance de la didactique de l'apprentissage du code est nécessaire. Ensuite, quelques modules de remédiation en faveur des apprentissages du codage-décodage ne devraient-ils pas être donnés aux enseignants afin qu'ils puissent par eux-mêmes mettre en œuvre une évaluation formative appliquée à l'apprentissage du code. Ainsi, les élèves qui décrochent de la lecture dès la fin du CP ne seraient plus abandonnés à leur destin d'illettrés. Ils pourraient retrouver le chemin d'une scolarité profitable. Mais comment prendre en compte tant d'élèves en grande difficulté ?

Nous prenons le risque d'une suggestion d'organisation qui pourrait faire l'objet d'une convention entre la Coopération Suisse et l'État, qui placerait les cours de rattrapage en complémentarité des études du soir :



- étude en autonomie avec entraide (sauf au CI), voire avec des élèves responsables de groupe quant à la discipline et quant aux performances scolaires du groupe (chaque soir, une heure maximum)
- étude encadrée, avec une entraide entre élèves et aide de l'adulte surveillant (sauf au CI)
- cours de remédiation destinés à des groupes de besoin relativement restreint (15-20 élèves maximum) et consacrés principalement sur la lecture-écriture, avec un tuteur si possible enseignant

Au CP, CE2 et CM2 (fin de sous cycle), ces cours de remédiation (sur un total de 3 heures par semaine ?) pourraient se réaliser à 50% sur le temps scolaire (pendant que le reste de la classe serait occupé à des exercices individuels qui réinvestissent les acquis) et à 50% en heure supplémentaire (2 séances de 45 minutes en temps scolaire et deux de même durée hors temps scolaire ?). Ainsi, d'une part, les primes seraient davantage gérables ; et d'autre part, les cours de remédiation seraient davantage ciblés sur des groupes de besoin. Au CI, CE1 et au CM1, on se contenterait de remédiation sur temps scolaire. Les modules de remédiation en lecture-écriture gagneraient à être mis au point nationalement et mis à disposition des écoles. Sur ce dernier point, c'est donc à l'organisation de l'enseignement formel et à ses contenus qu'il s'agirait de réformer, ce qui impliquerait une collaboration directe de la Coopération Suisse avec l'État.

- de doter les établissements en manuels scolaires, de veiller à la formation des COGES et à l'effectivité de leur travail ;

En chacun de ces domaines – formation des enseignants et des COGES, suivi qualitatif des élèves par les enseignants, les conseillers pédagogiques et les inspecteurs, équipement des écoles, il revient aux services déconcentrés de l'Etat (points focaux SCOFI et COGES) de faire fructifier une réflexion sur la dimension du genre pour l'introduire dans des formations assorties d'outils pédagogiques permettant d'assurer l'acquisition de connaissances de base. Ce sera ainsi l'occasion de revenir dans un **module de formation** sur les pratiques pédagogiques discriminantes observables dans le microcosme de la classe, entre autres :

- Les moyens d'application efficace d'une lutte contre les préjugés sexistes contenus dans les manuels scolaires ;
- La division sexuelle du travail scolaire ;
- Les regroupements de filles et de garçons dans certaines parties de l'espace-classe ;
- Les capacités du maître à modifier les comportements discriminants issus d'un milieu social et culturel.

**Des planches pédagogiques** devront être réalisées avec l'aide d'un dessinateur nigérien qui illustrera des scénettes compréhensibles par tous, lesquelles scénettes serviront de support à la discussion de groupes, en classe, dans les réunions des COGES, lors des CAPED etc...

De façon plus systémique, le Guide pratique « *Genre et droits humains dans les systèmes éducatifs africains. Repères et Actions* », auquel la Coopération Suisse a contribué, pourra servir de support à la formation dans l'approche du Genre puisqu'il attire l'attention sur l'ensemble des biais qui dénaturent cette approche, entre autres :

- La confusion entre le Genre et le sexe ;
- La distinction entre le Genre et la Parité ;
- Les critères de non différenciation des filles et des femmes (homogénéisation de l'approche).

Comme ce Guide en offre la possibilité aux différents acteurs de la communauté éducative, les ONG peuvent s'en servir dans une approche différente de celle de l'État, notamment au sein des clubs désormais ouverts aux garçons (possibilité d'animer des séances avec des filles, puis des garçons, puis analyse commune des contributions de chaque groupe).

Le point focal Genre basé dans les Directions régionales de l'éducation pourra veiller à l'intégration de cette approche, en faisant jouer la complémentarité des approches, celles des enseignants, celles des conseillers pédagogiques, celles des ONG partenaires.

## Enseignement concernant le renforcement de la dimension du genre en lien avec la scolarisation, l'éducation non formelle et la formation professionnelle

Les ONG en eu à travailler à l'amélioration de la scolarisation des filles sans développer une vision d'ensemble sur le genre. Le Genre concernant les rapports sociaux de sexe, il a été difficile voire impossible pour les ONG de maîtriser les effets pourtant prévisibles d'un ciblage théorique et pratique exclusif de leurs actions sur les filles.

### Réorientation stratégique

La vision d'ensemble sur le genre pourrait être nourrie par les acquis ou enseignements tirés d'expériences similaires en d'autres régions du Niger (pas d'échanges d'expériences entre ONG) ou en d'autres pays (au Bénin, au Mali et au Burkina Faso notamment). Une meilleure articulation entre la vision d'ensemble et les activités particulières est à préconisée pour ne pas rabattre la dimension du genre à des questions réservées aux filles et aux jeunes femmes.

### Recommandation pour un nouveau programme

Une étude préalable sous forme de *primo-analyse* s'attachera à mesurer le *poids relatif des causes et des conséquences de la non scolarisation et de la déscolarisation des filles* et prêter attention aux facteurs locaux et nationaux de ces phénomènes. En regard de chaque cause, un argumentaire précis donnant de solides contenus à des formes de plaidoyers sera élaboré et testé auprès des populations-cibles. Des cas seront recensés et des planches pédagogiques pourront servir de support aux enquêtes sur *les représentations sociales de la jeune fille et de l'Ecole*. Cette étude brossera un état de l'art disponible sur le sujet, au Niger et en d'autres pays africains, notamment en intégrant les monographies du BERASCOFI et celles du LASDEL.

Les savoirs faire et les compétences acquis en matière d'accompagnement social des jeunes filles scolarisées, non scolarisées et déscolarisés devront faire, une fois capitalisés à l'aide du LASDEL, l'objet d'un transfert en direction des communes qui ont en charge les écoles primaires.

Cette primo-analyse viendra alimenter une recherche-action continue sur la dimension du genre rapportée aux principales composantes du programme transversal, à savoir la qualité de l'enseignement, l'éducation non formelle et la formation professionnelle.

### Enseignement concernant la construction d'un nouveau cadre logique et le choix d'indicateurs fiables et vérifiables

**Les indicateurs choisis, incomplets, ne permettant pas de vérifier et de mesurer l'impact des activités. On note une prédominance d'indicateurs quantitatifs au détriment d'indicateurs qualitatifs donnant à voir l'amélioration du travail scolaire des jeunes filles.**

## Réorientation stratégique

Il convient de construire des indicateurs comparatifs (écoles et populations-témoins y compris) révélant, pour chaque activité financée, les progrès quantitatifs et qualitatifs réalisés par rapport aux objectifs fixés.

## Recommandations pour un nouveau programme

Ce travail de construction d'indicateurs ne doit pas se borner à une simple recension du nombre de personnes concernées par telle ou telle activité. Pour chacun des groupes cibles visés par le nouveau programme transversal « Genre, éducation et formation » - les jeunes filles et les jeunes garçons, les enseignants, les conseillers pédagogiques, les membres des ONG, les responsables SCOFI, les inspecteurs, les marraines et les facilitatrices, des indicateurs spécifiques doivent être produits montrant :

- Les corrélations concrètes entre les sessions de sensibilisation et la modification des pratiques familiales, communautaires et sociales ;
- Le degré d'analyse des obstacles rencontrés et les méthodes conçues pour les affronter ;
- Les dispositions prises en matière de suivi qualitatif du travail des élèves ;
- Les situations de départ et les situations d'arrivée, les points fiables de comparaison.

La conception du cadre logique du nouveau programme devra être particulièrement soignée en ce sens.

## Enseignement concernant le choix des partenaires et le renforcement d'un cadre de concertation

Forte de son appui à la scolarisation des filles, un nouveau programme pourrait être construit sur la composante de la qualité de l'enseignement et celle de l'amélioration des conditions de vie des jeunes filles.

L'analyse faite du système éducatif formel au travers de la présente évaluation invite à renforcer la dimension du genre au sein des programmes existants de l'éducation non formelle et de l'apprentissage professionnel. La Coopération Suisse pourrait intervenir comme élément moteur dans un cadre de concertation pluri-acteur, et l'animer à partir des éléments de positionnement stratégiques tirés de la présente évaluation

*Au niveau de l'État :*

La poursuite du dialogue politique sur l'éducation et la formation des jeunes filles reposerait sur une vision intégrée de l'éducation et de la promotion des femmes en milieu rural : l'inclusion et le dépassement du modèle d'éducation scolaire comme stratégie d'intervention mettrait la Coopération Suisse en position de force au sein du Groupe interministériel (GIM) aux côtés de l'UNICEF.

*Au niveau régional :*

Des antennes régionales de la Coopération Suisse pourraient servir d'interface aux différents acteurs impliqués dans le programme transversal genre, à condition d'être renforcées sur le plan de leurs ressources humaines et matérielles.

La Mission note l'absence de cadre actif de concertation entre les responsables SCOFI au niveau déconcentré de l'Etat, entre les DREN et les Inspections de l'enseignement.

### Réorientation stratégique

Le passage à une échelle supérieure implique de soutenir davantage l'Etat pour améliorer le système d'enseignement formel sur des points essentiels intéressant directement la scolarisation des filles et la promotion du Genre (formation des enseignants, activités péri-scolaires). En contrepartie, il convient d'attribuer des mandats plus limités aux ONG par rapport à celui confié entre 2010 et 2012.

### Recommandations pour un nouveau programme

Les écoles nationales de formation des maîtres peuvent être des partenaires de choix dans les régions d'intervention de la Coopération Suisse.

Les trois Ong qui travaillent depuis longtemps avec la Coopération Suisse peuvent mettre à profit la formation reçue par la SNV et les remarques faites suite aux contrôles d'audit pour se concentrer sur un nombre moindre d'activités. Un appel d'offre pourrait être lancé en direction d'ONG n'ayant jamais travaillé avec la Coopération Suisse en vue de créer un réseau d'ONG spécialisées dans le domaine du Genre, de l'éducation et de la formation des filles.

## Conclusion sur les options possibles en vue des interventions à venir

Au regard des enseignements tirés du mandat confié aux ONG, des réorientations stratégiques préconisées et des recommandations faites, deux possibilités d'intervention se dégagent et peuvent être ainsi schématisées

### 1. Au niveau de l'Etat et de l'enseignement formel

Dans le cadre de la Politique de Scolarisation des filles, la Coopération Suisse pourrait intervenir directement en appui à l'Etat et à ses services déconcentrés sur la **qualité de l'enseignement déclinée sur les axes suivants**

- d) la formation des enseignants et l'intégration de la problématique du Genre au sein de cette formation ;
- e) la mise en place d'un système d'organisation national des cours de rattrapage qui viendraient en complémentarité des cours du soir.
- f) La promotion des activités péri-scolaires rendant l'école attractive, notamment les jardins scolaires, les coopératives scolaires, les bibliothèques.

## 2. Au niveau des ONG

Dans le cadre de son appui à la Politique de Scolarisation des filles, la Coopération Suisse pourrait via un nouveau mandat confié aux ONG existantes apporter un soutien significatif à **l'amélioration des conditions de scolarisation des filles**, particulièrement en facilitant en partenariat avec les Coges et les communes la construction et l'animation par les marraines et les facilitatrices de centres d'accueil villageois pour les filles du secondaire.

## 3. Au niveau des programmes existants

La dimension du Genre étant transversale à l'ensemble des programmes de la Coopération Suisse, l'appui pourrait être renforcé en direction des jeunes filles non scolarisées et déscolarisées en vue de créer des conditions d'alternatives à l'éducation formelle, de favoriser la leur formation et insertion professionnelle.

## Annexe 1. Liste des personnes interviewées

| DATE      | HEURE        | STRUCTURES                                               | PERSONNES RENCONTREES                                                                      | ADRESSE                                            | OBERVATIONS                                                                                                                                                                |
|-----------|--------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23/1/2012 | 8h – 10h     | DDC                                                      | STAFF                                                                                      | Buco                                               | Prise de contact et cadrage mission terrain                                                                                                                                |
|           | 10h – 11h 30 | UNICEF                                                   | Mme TRAPSIDA Ramatou                                                                       |                                                    | Expérience en matière de SCOFI                                                                                                                                             |
|           | 11h – 12h30  | DPSF                                                     | Mme ALI Zeïnabou                                                                           |                                                    | Problématique SCOFI                                                                                                                                                        |
|           | 15h – 18H    | DDC                                                      | STAFF                                                                                      | BUCO                                               | Cadrage de la mission                                                                                                                                                      |
| 24/1/2012 | 10h 11h      | SNV                                                      | Théophile                                                                                  |                                                    | Formation des ONG en finances et administration                                                                                                                            |
| 25/1/2012 | 10h – 11h    | ONG SUBA SOOLA                                           | Coordonnateur<br>Coordonnateur adjoint                                                     | 96 46 91<br>65<br>97 96                            | Documentation et matériel d'enregistrement fourni                                                                                                                          |
|           | 11h – 13h    | IEB/<br>MEN/A/PLN<br>TERA                                | IEB :<br>SIDI MAMOUDO<br>U:<br>CP diagourou:<br>Garba Sidi<br>CP Téra :<br>Bagouma Idrissa | 96 87 19<br>35<br>97 15 47<br>75<br>96 55 81<br>36 | Actions réalisées par l'ONG et perspectives<br>Appui au secteur de l'éducation                                                                                             |
|           | 16h 18h      | ECOLE<br>DIAGOUROU<br>COGES<br><br>CEG Diagourou<br>TERA | Directeur d'école : ALI Saadou<br>Membres des COGES<br>Elèves<br>Boukary<br>Amadou         | 96 59 25<br>57<br><br>91 40 92<br>14               | Réalisations dans les différents domaines ; difficultés ; plans d'actions/ perspectives sur le plan local<br>Relations ONG communauté villag.<br>Cas des filles parrainées |
|           | 18h – 18h30  | SUBA SOOLA<br>TERA                                       | Coordonnateur<br>Coord. Adjoint                                                            |                                                    | Rencontres de cadrage<br>Et récupérations documents                                                                                                                        |
| 26/1/2012 | 9h – 9h30    | Mairie de<br>Diagourou<br>TERA                           | Maire :<br>Abdoulaye<br>Away                                                               | 96 58 70<br>95<br>96 59 07                         | Problèmes liés à la communauté ; et à la scolarisation des                                                                                                                 |

|           |               |                             |                                                                                                              |                            |                                                                                                                               |
|-----------|---------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           |               |                             | SG : Awal                                                                                                    | 55                         | filles                                                                                                                        |
|           | 9h30 – 12h    | Ecole de Bankilaré TERA     | Directeur: Mamoudou Modi<br>Enseignante: Mme DOMA Aissatou                                                   | 90 06 52 60<br>96 41 55 97 | Réalisations; perceptions de l'ONG à travers ses activités. Perspectives                                                      |
|           | 12h - 12h20   | SCOFI / IEB BANKILARE TERA  | SCOFI: Mme Maïmouna                                                                                          | 96 06 10 67                | Réalisations; aide apportée par l'ONG                                                                                         |
|           | 12h20 – 12h40 | Ecole témoin BANKILARE/TERA | enseignante                                                                                                  |                            | Vérification du taux de fréquentation de l'école et comparaison avec l'école parrainée                                        |
|           | 12h30 – 14h   | CEG Bankilaré TERA          | Directeur: Mr DOUMA<br>Facilitatrice club filles: Mme Aichatou Hamad<br>COGES CEG<br>4 Elèves CEG boursières | 96 10 71 89<br>97 57 45 20 | Réalisations effectuées; clubs des filles; résultats scolaires. difficultés des filles boursières<br>Fonctionnement des COGES |
|           | 15h-16h30     | ONG SUBA SOOLA TERA         | STAFF                                                                                                        |                            | Restitution/ Points sur les observations terrain                                                                              |
| 27/1/2012 | 8h-11h        | ECOLE FOUYOU 1 TERA         | DIRECTEUR, enseignants, COGES, villageois, élèves                                                            |                            | Réalisations/impact des réalisations/problèmes                                                                                |
|           | 11h-12h       | ECOLE FOUYOU 2 TERA         | DIRECTEUR, villageois, élèves                                                                                |                            | Ecole témoin située à 1km de Fouyou 1                                                                                         |
|           | 11h-12h       | Comptable DDC               | Mme MAIMOUNA                                                                                                 |                            | Informations sur la formation SNV                                                                                             |
|           | 15h30-16h     | GESTIONNAIRE                | Mr PHILLIPS                                                                                                  |                            | Gestion comptable des ONG                                                                                                     |
| 28/1/2012 |               | équipe consultants          | ERIC LANOUE<br>CONDAT<br>GERARD                                                                              |                            | Personnes ressources à consulter<br>Préparation mission Maradi                                                                |
| 30/1/2012 | 9h-11h        | ANCIENNE DPSF               | Mme KAZA Amina                                                                                               | 96 27 91 30                | Historique sur la politique SCOFI et perspectives                                                                             |



|               |                 |                                            |                                                                                        |                |                                                                                                                                                                 |
|---------------|-----------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               | 11h-12h         | COMPTABLE<br>DDC                           | Mme<br>MAIMOUNA                                                                        |                |                                                                                                                                                                 |
|               | 15h-15h30       | Mr PHILLIPS                                | GESTIONNAIRE                                                                           |                |                                                                                                                                                                 |
|               | 16h15-<br>17h30 | DDC                                        | BUCO                                                                                   |                | Restitutions et<br>questions à poser                                                                                                                            |
| 31/1/29<br>12 | 11h-13h         | ONG TATTALI<br>MARADI                      | STAFF                                                                                  | 96 59 10<br>59 | Présentation de<br>l'ONG et<br>organisation du<br>travail                                                                                                       |
|               | 15h-16h         | INSPECTION<br>DE TIBIRI<br>MARADI          | Inspectrice et<br>conseillers<br>pédagogiques<br>Scofi et COGES                        | 96 77 79<br>43 |                                                                                                                                                                 |
|               | 16h-18H         | ECOLE<br>KARAMBI<br>TIBIRI/MARADI          | Directeur,<br>enseignants,<br>COGES, AME                                               |                |                                                                                                                                                                 |
| 1/2/201<br>2  | 8h-8h30         | MAIRE SAE<br>SABOUA<br>MARADI              | Maire et ses<br>conseillers                                                            |                | Observations sur le<br>plan d'action du<br>village                                                                                                              |
|               | 8h30-9h         | CHEF DE<br>CANTON SAE<br>SABOUA/MAR<br>ADI | CHEF DE<br>CANTON ET<br>NOTABLES                                                       |                | Problèmes<br>rencontrés sur le<br>plan SCOFI                                                                                                                    |
|               | 9h-12h          | ECOLE DE SAE<br>SABOUA<br>MARADI           | Directeur et<br>enseignants ;<br>conseiller ;<br>COGES et APE                          |                | Plans d'actions et<br>réalisations                                                                                                                              |
|               | 12h-14H         | CEG DE SAE<br>SABOUA<br>MARADI             | Directeur et<br>enseignants ;<br>élèves et<br>COGES,<br>marraines et<br>facilitatrices |                | Un cas de<br>grossesse relevé au<br>moment de<br>l'entretien et la<br>malice des<br>villageois :<br>transferts des<br>élèves d'un<br>établissement à<br>l'autre |
|               | 15h-16h         | SCOFI<br>DREN/MARADI                       | Mme ABDOU<br>Mariama                                                                   |                | Pas de cadre de<br>concertation avec<br>les autres SCOFI                                                                                                        |
| 2/2/201<br>2  | 8h30-11h        | ECOLE<br>BAOURATAOU<br>A<br>MARADI         | Directeur,<br>enseignants,<br>COGES,<br>villageois                                     | 96 5591<br>89  | Mauvais résultats<br>scolaires                                                                                                                                  |
|               | 11h30-12h       | IEB/IES/MAIRI<br>E/PREFECTURE<br>GR/MARADI | Inspecteurs, CP,<br>maire                                                              |                | Visite de courtoisie<br>et échanges                                                                                                                             |

|                 |         |                                      |                                                                                                 |  |                                                                      |
|-----------------|---------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------------|
|                 | 12h-14h | CES DE<br>GUIDAM<br>ROUMJI<br>MARADI | Directeur<br>d'école,<br>enseignants,<br>parents<br>d'élèves,<br>COGES, élèves<br>et villageois |  |                                                                      |
| 3/2/201<br>2    | 8h-11H  | ONG TATTALI<br>MARADI                | STAFF                                                                                           |  | Restitution des<br>observations de<br>l'ONG                          |
| 6/2/201<br>2    | 8h-9h   | ONG ATIM<br>GAYA                     | STAFF ET CP                                                                                     |  | Prise de contact et<br>programme                                     |
|                 | 10h-12h | ECOLE SIA<br>GAYA                    | Directeur<br>d'école,<br>enseignants,<br>parents<br>d'élèves,<br>COGES, élèves<br>et villageois |  | Ecole parrainée<br>mais démunie                                      |
|                 | 12h-13h | CEG DE SIA<br>GAYA                   | Directeur<br>d'école,<br>enseignants,<br>parents<br>d'élèves,<br>COGES, élèves<br>et villageois |  | Ecole en paillote<br>Cas de grossesse,<br>harcèlement des<br>filles, |
|                 | 16h-17h | IEB GAYA                             | INSPECTEUR,<br>SCOFI ET COGES                                                                   |  |                                                                      |
| 7/2/201<br>2    | 9h-12h  | ECOLE ADIGA<br>LELE<br>GAYA          | Directeur<br>d'école,<br>enseignants,<br>parents<br>d'élèves,<br>COGES, élèves<br>et villageois |  |                                                                      |
|                 | 15h-17H | ONG ATIM<br>GAYA                     | STAFF                                                                                           |  |                                                                      |
| 27/02/2<br>1012 |         | Lasdel et<br>Buco                    | Mme Rabi,<br>chargée du<br>« genre                                                              |  | Références<br>bibliographiques<br>Partenariats<br>prospection        |

## Annexe 2. Tableaux et graphiques « situation des effectifs scolaires dans les écoles-cibles », départements de Tera et de Maradi

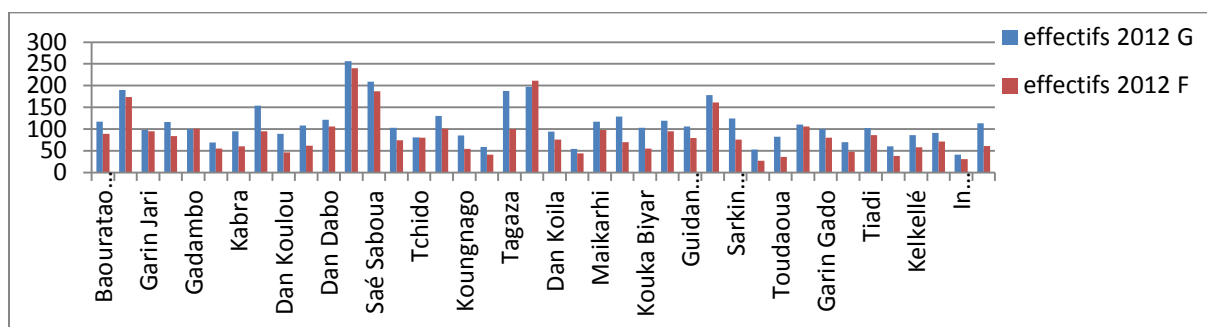
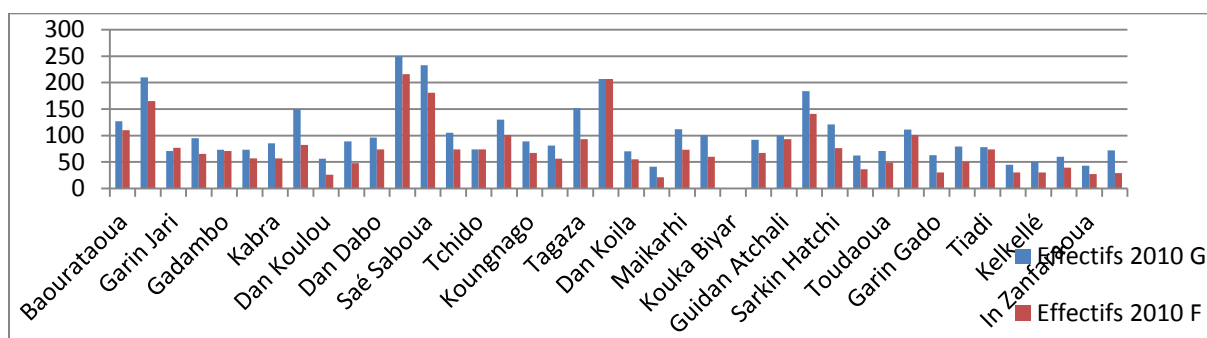
### EVOLUTION DES EFFECTIFS FILLES ET GARCONS ENTRE 2010 ET 2012

La question ici posée concerne la mesure de l'effet net du programme SCOFI sur la scolarisation des filles sur le plan quantitatif. En d'autres termes quel est l'impact du programme sur la scolarisation des filles « TOUTES CHOSES ETANT EGALES PAR AILLEURS » comme le disent les statisticiens ?

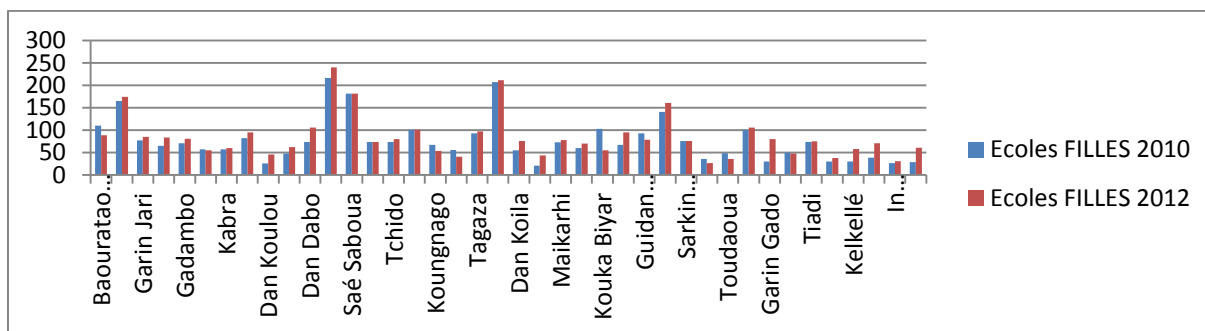
Or l'indicateur choisi par le programme est le TBS départemental, régional ou local. Celui-ci ne peut pas nous renseigner dans le contexte de la plus value du programme seulement puisqu'il est la résultante de plusieurs facteurs.

Nous avons donc opté pour une analyse des tendances dans le temps aussi bien pour les filles que pour les garçons. La comparaison des différentes tendances à travers les corrélations peut nous donner des informations plus pertinentes que celles des TBS.

#### Maradi



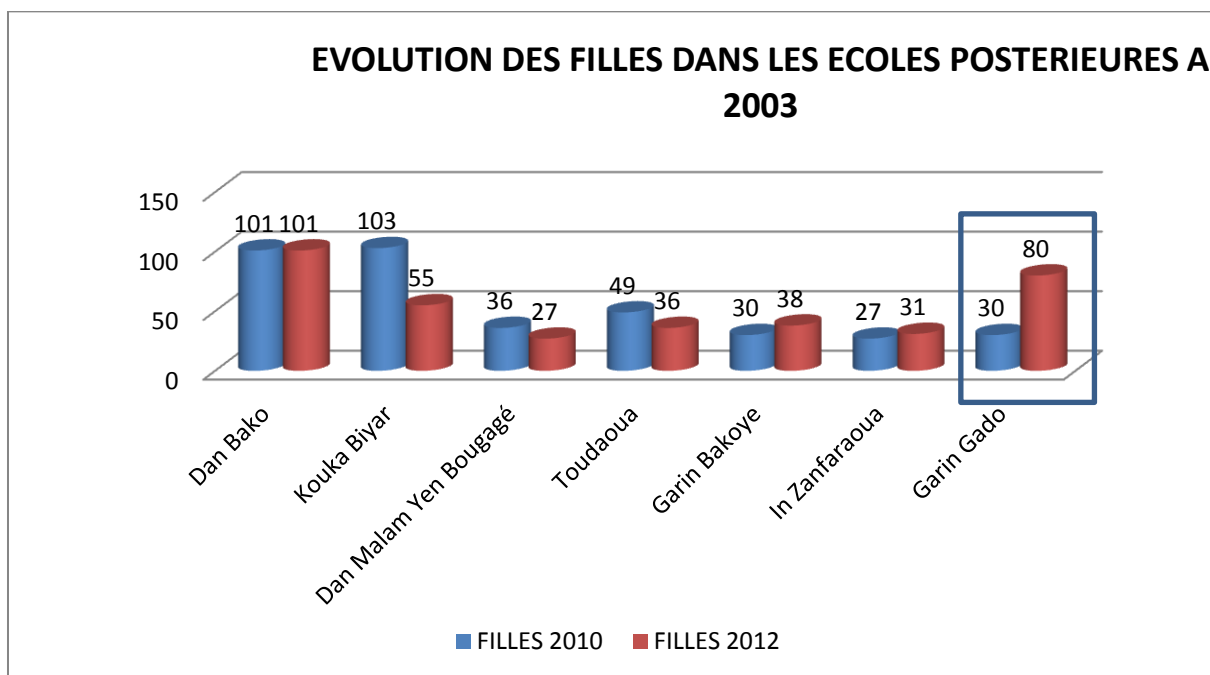
Les écarts entre l'évolution des effectifs entre 2010 et 2012 ne sont pas significatifs : il y a certes une augmentation sensible des effectifs filles et garçons entre les deux périodes mais cette augmentation reste faible.



Observons dans le tableau ci-dessus l'évolution des effectifs filles dans le temps (entre 2010 et 2012) : on observe des petits pics dans certaines écoles et des régressions dans d'autres. Lorsqu'on fait la différence entre les deux groupes, elle est de 476 filles pour 40 écoles ; statistiquement, la différence n'est pas significative.

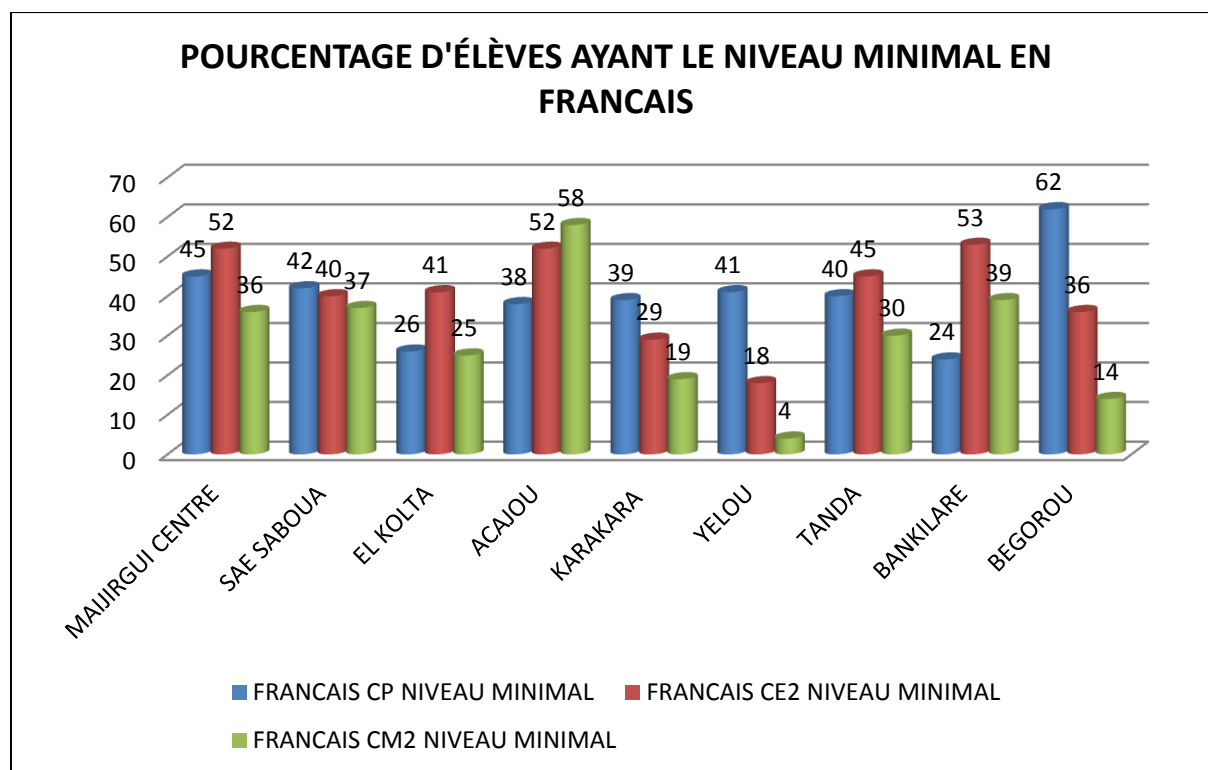
Les mêmes tendances sont observées dans les autres écoles parrainées par SUBA SOOLA et ATIM.

### **EVOLUTION DES EFFECTIFS FILLES DANS LES ECOLES CREEES APRES 2003**



Lors des visites terrain, les consultants ont constaté que la plupart des écoles parrainées avaient été créées avant 2000 et seules quelques unes étaient de création récente. Pourquoi des écoles de création récente ayant des difficultés tant au niveau de l'accès qu'à celui de la qualité ont-elles été délaissées au profit d'écoles « plus nanties » ? Le tableau ci-dessus renseigne en partie sur le choix des écoles opérés par les ONG : la plupart des écoles créées après 2003 ont enregistré une régression franche des effectifs filles. Autrement dit, l'impact sur les écoles de création récente est moindre que sur celui des anciennes écoles.

### Annexe 3. Les scores enregistrés de certaines écoles parrainées





## Annexe 4. Postes budgétaires et résultats atteints

ONG TATTALI

| OBJECTIFS                                                                                                                                                                                                                         | Composante |            |          | Période  |          | Total    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|----------|----------|----------|----------|
|                                                                                                                                                                                                                                   |            |            |          | Année 1  | Année 2  |          |
| Finalité:Améliorer les conditions d'existence des femmes rurales et réduire les inéquités de genre dans les départements de Tera,Gaya et Guidan Roundji par un renforcement de l'accès du maintien et du succès des élèves filles | Qté        | prix unité | Total    |          |          |          |
| Objectif spécifique 1:Changer le comportement des acteurs clés dans un sens favorable a l'accès, au maintien et au succès des élèves filles                                                                                       |            |            |          |          |          |          |
| Effet 1.1. l'accès et le maintien des élèves filles se sont améliorés et en particulier celles issues des groupes défavorisés                                                                                                     |            |            | 37652000 | 21222000 | 16430000 | 37652000 |
| Activités                                                                                                                                                                                                                         |            |            |          |          |          |          |
| 1.1 organisation de campagnes thématiques de communication pour un changement de comportement des acteurs clé (parents leaders d'opinion, etc.)                                                                                   |            |            | 4000000  | 2000000  | 2000000  | 4000000  |
| Prise en charge chauffeur                                                                                                                                                                                                         | 16         | 5000       | 80000    | 40000    | 40000    | 80000    |
| Prise en charge inspection (3 personnes pendant 8 jours) pendant 2ans                                                                                                                                                             | 48         | 5000       | 240000   | 120000   | 120000   | 240000   |
| Prise en charge représentant commune pendant 2ans                                                                                                                                                                                 | 16         | 5000       | 80000    | 40000    | 40000    | 80000    |
| Diffusion des messages                                                                                                                                                                                                            | 12         | 300000     | 3600000  | 1800000  | 1800000  | 3600000  |
| 1.2 Accompagnement des membres de bureau des structures relais dans l'exercice de leur mission(formation dans l'action)                                                                                                           |            |            | 1800000  | 900000   | 900000   | 1800000  |
| Prise en charge points focaux COGES et Scofi (4X 5 jours pendant 18 mois)                                                                                                                                                         | 360        | 5000       | 1800000  | 900000   | 900000   | 1800000  |
| 1.3 Organisation de fora communaux (accompagnement des structures relais, planification et gestion des plans d'action)                                                                                                            |            |            |          | 0        | 0        | 0        |
| 1.4 Accompagnement de la mise en place et de la gestion des initiatives communautaires d'accueil des filles collégiennes en difficulté                                                                                            |            |            | 16560000 | 8280000  | 8280000  | 16560000 |
| Appui aux familles d'accueil (50 familles pendant 9 mois) sur 2ans                                                                                                                                                                | 900        | 15000      | 13500000 | 6750000  | 6750000  | 13500000 |

|                                                                                                                       |     |        |          |          |          |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------|----------|----------|----------|----------|
| Appui aux filles (50 filles bénéficiaires pendant 9 mois) sur 2ans                                                    | 900 | 3000   | 2700000  | 1350000  | 1350000  | 2700000  |
| Prise en charge chauffeur (4 jours par mois pendant 9 mois)                                                           | 72  | 5000   | 360000   | 180000   | 180000   | 360000   |
| <b>1.5 Sensibilisation et information des filles (santé de la reproduction, VIH/SIDA, droits)</b>                     |     |        |          | 0        | 0        | 0        |
| <b>1.6 Identification et accompagnement des filles déscolarisées</b>                                                  |     |        |          | 0        | 0        | 0        |
| <b>1.7 Mise en place des librairies de proximité pour faciliter l'accès aux fournitures</b>                           |     |        | 4080000  | 4080000  | 0        | 4080000  |
| Mise à disposition stock de roulement ( 20 établissements)                                                            | 20  | 200000 | 4000000  | 4000000  | 0        | 4000000  |
| Prise en charge chauffeur                                                                                             | 8   | 5000   | 40000    | 40000    | 0        | 40000    |
| Prise en charge cadre inspection                                                                                      | 8   | 5000   | 40000    | 40000    | 0        | 40000    |
| <b>1.8 Mise en place et accompagnement des clubs de filles dans les établissements</b>                                |     |        | 9112000  | 4912000  | 4200000  | 9112000  |
| Mission préparatoire par l'ONG                                                                                        |     |        |          |          |          |          |
| Prise en charge point focal scofi (1 personne pendant 10 jours)                                                       | 10  | 5000   | 50000    | 50000    | 0        | 50000    |
| Prise en charge chauffeur                                                                                             | 10  | 5000   | 50000    | 50000    | 0        | 50000    |
| Charges atelier formation des facilitatrices + transport (30 personnes pendant 2 jours)                               | 60  | 5000   | 300000   | 300000   | 0        | 300000   |
| transport formateur (Niamey Maradi aller et retour)                                                                   |     |        |          |          |          |          |
| Pause café (32 personnes pendant 2 jours)                                                                             | 64  | 500    | 32000    | 32000    | 0        | 32000    |
| Honoraires formateurs (2 jours)                                                                                       | 2   | 70000  | 140000   | 140000   | 0        | 140000   |
| Perdiem formateur (4 jours dont 2 jours de délai de route                                                             | 4   | 30000  | 120000   | 120000   | 0        | 120000   |
| Transport formateur (Niamey Maradi aller et retour)                                                                   | 1   | 20000  | 20000    | 20000    | 0        | 20000    |
| Primes facilitatrices (30 personnes pendant 7 mois) durant 2ans                                                       | 420 | 10000  | 4200000  | 2100000  | 2100000  | 4200000  |
| Primes marraines (30 pendant 7 mois) durant 2 ans                                                                     | 420 | 10000  | 4200000  | 2100000  | 2100000  | 4200000  |
|                                                                                                                       |     |        |          |          |          |          |
| <b>1.9 Diffusion des textes internationaux et nationaux sur les droits des enfants, de la femme et les violences.</b> |     |        | 2100000  | 1050000  | 1050000  | 2100000  |
| Contribution à l'organisation des conférences/ débats                                                                 | 6   | 50000  | 300000   | 150000   | 150000   | 300000   |
| Diffusion des messages sur radios de proximité                                                                        | 6   | 300000 | 1800000  | 900000   | 900000   | 1800000  |
| <b>Effet 1.2. les résultats des élèves filles au niveau du primaire et du secondaire se sont améliorés</b>            |     |        | 33428000 | 16786000 | 16242000 | 33428000 |
| <b>Activités</b>                                                                                                      |     |        |          |          |          |          |



|                                                                                                                                                                                                                                           |      |        |                 |                |                |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
| <b>1.1 Soutenir les cours de répétition pour les filles en classes d'examens du primaire et secondaire et accompagner les élèves filles de la 6eme pour faciliter leur intégration et soutenir les cours de répétition en leur faveur</b> |      |        | <b>16644000</b> | <b>8344000</b> | <b>8300000</b> | <b>16644000</b> |
| Achat fournitures                                                                                                                                                                                                                         |      |        |                 |                |                |                 |
| Cahier de 200 pages                                                                                                                                                                                                                       | 940  | 350    | 329000          | 119000         | 210000         | 329000          |
| Cahier de 100 pages                                                                                                                                                                                                                       | 2600 | 250    | 650000          | 250000         | 400000         | 650000          |
| Bics bleus et rouges                                                                                                                                                                                                                      | 8850 | 100    | 885000          | 335000         | 550000         | 885000          |
| Craie blanche                                                                                                                                                                                                                             | 740  | 3000   | 2220000         | 1110000        | 1110000        | 2220000         |
| Lampes à pétrole                                                                                                                                                                                                                          | 100  | 5000   | 500000          | 500000         | 0              | 500000          |
| Primes répétiteurs (67 personnes pendant 9 mois)                                                                                                                                                                                          | 1206 | 10000  | 12060000        | 6030000        | 6030000        | 12060000        |
| <b>1.2 Soutenir les activités d'encouragement des meilleures élèves filles (prix)</b>                                                                                                                                                     |      |        | <b>12400000</b> | <b>5850000</b> | <b>6550000</b> | <b>12400000</b> |
| Prix aux meilleures élèves du CI au CM1                                                                                                                                                                                                   | 4000 | 2000   | 8000000         | 4000000        | 4000000        | 8000000         |
| Prise en charge inspection (1 personne pendant 10 jours)                                                                                                                                                                                  | 20   | 5000   | 100000          | 50000          | 50000          | 100000          |
| Prise en charge chauffeur                                                                                                                                                                                                                 | 20   | 5000   | 100000          | 50000          | 50000          | 100000          |
| prix aux filles admises au CFEPD                                                                                                                                                                                                          | 600  | 7000   | 4200000         | 1750000        | 2450000        | 4200000         |
| <b>1.3 Soutenir les fêtes scolaires des meilleures écoles</b>                                                                                                                                                                             |      |        | <b>2800000</b>  | <b>1650000</b> | <b>1150000</b> | <b>2800000</b>  |
| Contribution aux fêtes scolaires                                                                                                                                                                                                          | 50   | 50000  | 2500000         | 1500000        | 1000000        | 2500000         |
| Prise en charge commune (1 personne pendant 15 jours)                                                                                                                                                                                     | 30   | 5000   | 150000          | 75000          | 75000          | 150000          |
| Prise en charge chauffeur                                                                                                                                                                                                                 | 30   | 5000   | 150000          | 75000          | 75000          | 150000          |
| <b>1.4 Voyage d'étude et appui a l'insertion socio économique des meilleures filles du primaire et secondaire</b>                                                                                                                         |      |        | <b>13984000</b> | <b>6792000</b> | <b>6792000</b> | <b>13984000</b> |
| <b>Secondaire (21 personnes dont 2 accompagnatrices)</b>                                                                                                                                                                                  |      |        |                 |                |                |                 |
| Frais transport Maradi-Niamey-Maradi                                                                                                                                                                                                      | 42   | 20000  | 840000          | 420000         | 420000         | 840000          |
| Frais transport chef lieu Commune-Maradi-Chef lieu commune                                                                                                                                                                                | 42   | 3000   | 126000          | 63000          | 63000          | 126000          |
| Prise en charge participantes 10000X21 x6                                                                                                                                                                                                 | 252  | 10000  | 2520000         | 1260000        | 1260000        | 2520000         |
| Prise en charge accompagnatrices 20000 X 2 X6                                                                                                                                                                                             | 24   | 20000  | 480000          | 240000         | 240000         | 480000          |
| Assurance                                                                                                                                                                                                                                 | 2    | 200000 | 400000          | 200000         | 200000         | 400000          |
| Hébergement (3 nuits) 10000 X 21 X 3                                                                                                                                                                                                      | 126  | 20000  | 2520000         | 1260000        | 1260000        | 2520000         |
| Location bus (courses internes) 2 jours 100000 X 2                                                                                                                                                                                        | 4    | 100000 | 400000          | 200000         | 200000         | 400000          |
| Carburant                                                                                                                                                                                                                                 | 280  | 500    | 140000          | 70000          | 70000          | 140000          |
| Prise en charge chauffeur                                                                                                                                                                                                                 | 4    | 10000  | 40000           | 20000          | 20000          | 40000           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |     |        |                |                |                |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Primaire(54 personnes dont 14 accompagnatrices pendant 6 jours)</b>                                                                                                                                                                                                                                                      |     |        |                |                |                |                |
| Location bus 100000 X 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4   | 100000 | 400000         | 200000         | 200000         | 400000         |
| prise en charge chauffeur bus                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 4   | 10000  | 40000          | 20000          | 20000          | 40000          |
| Carburant + entretien                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2   | 150000 | 300000         | 150000         | 150000         | 300000         |
| Carburant regroupement 200000 X 4                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 8   | 200000 | 1600000        | 800000         | 800000         | 1600000        |
| Frais déplacement chauffeur 5000 X 4                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 8   | 5000   | 40000          | 20000          | 20000          | 40000          |
| Frais restauration (élèves) 2500 X40 X 6                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 480 | 2500   | 1200000        | 600000         | 600000         | 1200000        |
| Frais restauration facilitatrices et scofi 3000 X 14 X 6                                                                                                                                                                                                                                                                    | 168 | 3000   | 504000         | 252000         | 252000         | 504000         |
| Cadeaux souvenir aux enfants 10000 X 40                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 80  | 10000  | 800000         | 400000         | 400000         | 800000         |
| Uniforme voyage d'étude tee shirt 1500 X 70                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 140 | 1500   | 210000         | 105000         | 105000         | 210000         |
| Uniforme pagnes 146 X 2000                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 292 | 2000   | 584000         | 292000         | 292000         | 584000         |
| Perdiem encadrement 5000 X 6 x14                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 168 | 5000   | 840000         | 420000         | 420000         | 840000         |
| <b>Objectif spécifique 2:Etablir un encadrement pedagogique et un enseignement de qualite et equitable</b>                                                                                                                                                                                                                  |     |        |                |                |                |                |
| <b>Effet 2.1. les conseillers pédagogiques du primaire et secondaire ainsi que les responsables locaux de l'administration scolaire sont capables d'effectuer le suivi pédagogique des enseignants et de les former et informer sur les stratégies genre et les stratégies de maintien et réussite des filles a l'école</b> |     |        | <b>6320000</b> | <b>3160000</b> | <b>3160000</b> | <b>6320000</b> |
| <b>Activités</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |     |        |                |                |                |                |
| <b>1.1 Former les conseillers pédagogiques sur les aptitudes et attitudes nécessaires en vue de promouvoir une pédagogie intégrant la dimension genre</b>                                                                                                                                                                   |     |        |                | 0              | 0              | 0              |
| <b>1.2 Appuyer la restitution des acquis de la formation aux enseignants autour des regroupements de CAPED</b>                                                                                                                                                                                                              |     |        | <b>1280000</b> | <b>640000</b>  | <b>640000</b>  | <b>1280000</b> |
| prise en charge des enseignant-e-s restauration (2 jours X 200 participants)                                                                                                                                                                                                                                                | 400 | 2000   | 800000         | 400000         | 400000         | 800000         |
| prise en charge transport (150 participants)                                                                                                                                                                                                                                                                                | 400 | 1000   | 400000         | 200000         | 200000         | 400000         |
| prise en charge conseillers pédagogiques (4X 2 jours)                                                                                                                                                                                                                                                                       | 16  | 5000   | 80000          | 40000          | 40000          | 80000          |
| <b>1.3 Contribuer au suivi pédagogique de proximité des enseignants par les conseillers pédagogiques</b>                                                                                                                                                                                                                    |     |        | <b>5040000</b> | <b>2520000</b> | <b>2520000</b> | <b>5040000</b> |
| Carburant (7 conseillers primaire/secondaire pendant 9 mois)                                                                                                                                                                                                                                                                | 126 | 20000  | 2520000        | 1260000        | 1260000        | 2520000        |
| primes mensuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 126 | 20000  | 2520000        | 1260000        | 1260000        | 2520000        |
| <b>1.4 Développer les actions de plaidoyer auprès des autorités et services compétents et autres acteurs du domaine de la scofi</b>                                                                                                                                                                                         |     |        |                | 0              | 0              | 0              |

|                                                                                                                                                             |    |          |           |          |          |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----------|-----------|----------|----------|-----------|
|                                                                                                                                                             |    |          |           | 0        | 0        | 0         |
| 1.5 Formation pédagogique des enseignants nouvellement recrutés                                                                                             |    |          |           |          |          |           |
| <b>Objectif spécifique 3: Renforcer les capacités opérationnelles, administratives et de lobbying de l'ONG</b>                                              |    |          |           |          |          |           |
| <b>Effet 3. l'ONG assure une bonne gestion de ses activités et renforce sa capacité de dialogue dans le domaine de la scofi au niveau local et national</b> |    |          |           |          |          |           |
|                                                                                                                                                             |    |          | 53445000  | 36722500 | 16722500 | 53445000  |
| <b>Activités</b>                                                                                                                                            |    |          |           |          |          |           |
| <b>Contribution au fonctionnement</b>                                                                                                                       |    |          |           |          |          |           |
| <b>1.1 Rémunération personnel opérationnel et administratif (y compris déplacements)</b>                                                                    |    |          | 15795000  | 7897500  | 7897500  | 15795000  |
| Primes du président                                                                                                                                         | 21 | 150000   | 3150000   | 1575000  | 1575000  | 3150000   |
| Primes du secrétaire permanent                                                                                                                              | 21 | 200000   | 4200000   | 2100000  | 2100000  | 4200000   |
| Primes de la chargée Scofi                                                                                                                                  | 21 | 100000   | 2100000   | 1050000  | 1050000  | 2100000   |
| salaire comptable                                                                                                                                           | 21 | 150000   | 3150000   | 1575000  | 1575000  | 3150000   |
| frais mission comptable hors zone                                                                                                                           | 2  | 300000   | 600000    | 300000   | 300000   | 600000    |
| Primes du gardien                                                                                                                                           | 21 | 25000    | 525000    | 262500   | 262500   | 525000    |
| salaire chauffeur                                                                                                                                           | 21 | 70000    | 1470000   | 735000   | 735000   | 1470000   |
| Déplacement cadre ONG hors zone du projet                                                                                                                   | 2  | 300000   | 600000    | 300000   | 300000   | 600000    |
| <b>1.2 frais récurrents du bureau et frais de gestion</b>                                                                                                   |    |          | 3150000   | 1575000  | 1575000  | 3150000   |
| Frais de gestion, loyer, eau, électricité, communication                                                                                                    | 21 | 150000   | 3150000   | 1575000  | 1575000  | 3150000   |
| <b>1.3 Formation du personnel</b>                                                                                                                           |    |          |           | 0        | 0        | 0         |
| <b>1.4 Achat véhicule</b>                                                                                                                                   | 1  | 17000000 | 17000000  | 17000000 | 0        | 17000000  |
| <b>1.5 Carburant, entretien du véhicule</b>                                                                                                                 | 21 | 500000   | 10500000  | 5250000  | 5250000  | 10500000  |
| <b>1.6 Assurance</b>                                                                                                                                        | 2  | 200000   | 400000    | 200000   | 200000   | 400000    |
| <b>1.6 Equipement en matériel informatique</b>                                                                                                              | 1  | 3000000  | 3000000   | 3000000  |          | 3000000   |
| <b>1.8 Appui exceptionnel</b>                                                                                                                               | 2  | 2000000  | 4000000   | 2000000  | 2000000  | 4000000   |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                |    |          | 130845000 | 77890500 | 52554500 | 130845000 |

## ONG ATIM

| Objectifs                                                                                                                                                                                                                | Composante |        |                   | Période           |                   | Total             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                                          |            |        |                   | ANNEE1            | ANNEE2            |                   |
| <b>Finalité:</b><br>Améliorer les conditions d'existence des femmes rurales et réduire les inéquités de genre dans les départements de Gaya par un renforcement de l'accès, du maintien et du succès des élèves filles.  | Qté        | PU     | Total             |                   |                   |                   |
| <b>Objectif spécifique 1 : Le comportement des acteurs clés a changé dans un sens favorable à l'accès, au maintien et à la réussite scolaire des filles dans les établissements cibles du primaire et du secondaire.</b> |            |        |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                                                                                                                                          |            |        | <b>66 605 000</b> | <b>35 642 500</b> | <b>30 962 500</b> | <b>66 605 000</b> |
| <b>Effet 1.1 Sensibilisation des acteurs clé</b>                                                                                                                                                                         |            |        | <b>41 225 000</b> | <b>22 517 500</b> | <b>18 707 500</b> | <b>41 225 000</b> |
| <b>Activités</b>                                                                                                                                                                                                         |            |        |                   |                   |                   |                   |
| <b>1.1.1-Organiser et réaliser des campagnes thématiques de communication pour un changement de comportement</b>                                                                                                         |            |        | <b>15 862 500</b> | <b>9 116 250</b>  | <b>6 746 250</b>  | <b>15 862 500</b> |
| F conseillère                                                                                                                                                                                                            | 90         | 5 000  | 450 000           | 250 000           | 200 000           | 450 000           |
| SCOFI 1                                                                                                                                                                                                                  | 45         | 5 000  | 225 000           | 125 000           | 100 000           | 225 000           |
| SCOFI 2                                                                                                                                                                                                                  | 25         | 5 000  | 125 000           | 75 000            | 50 000            | 125 000           |
| Conseiller P base 1                                                                                                                                                                                                      | 45         | 5 000  | 225 000           | 125 000           | 100 000           | 225 000           |
| Conseiller P base 2                                                                                                                                                                                                      | 25         | 5 000  | 125 000           | 75 000            | 50 000            | 125 000           |
| Fem leader                                                                                                                                                                                                               | 90         | 2 500  | 225 000           | 125 000           | 100 000           | 225 000           |
| FCC                                                                                                                                                                                                                      | 90         | 2 500  | 225 000           | 125 000           | 100 000           | 225 000           |
| Autorité loc                                                                                                                                                                                                             | 90         | 2 500  | 225 000           | 125 000           | 100 000           | 225 000           |
| COGES                                                                                                                                                                                                                    | 45         | 5 000  | 225 000           | 125 000           | 100 000           | 225 000           |
| APE                                                                                                                                                                                                                      | 90         | 2 000  | 180 000           | 130 000           | 50 000            | 180 000           |
| AME                                                                                                                                                                                                                      | 90         | 2 000  | 180 000           | 130 000           | 50 000            | 180 000           |
| Marraines                                                                                                                                                                                                                | 90         | 2 000  | 180 000           | 130 000           | 50 000            | 180 000           |
| <b>diffusion des messages</b>                                                                                                                                                                                            |            |        | <b>13 272 500</b> | <b>7 576 250</b>  | <b>5 696 250</b>  | <b>13 272 500</b> |
| radio fara'a                                                                                                                                                                                                             | 112        | 70 000 | 7 840 000         | 4 480 000         | 3 360 000         | 7 840 000         |

|                                                                                                                                                |           |               |                   |                   |                   |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| radio alhéri                                                                                                                                   | 280       | 5 000         | 1 400 000         | 800 000           | 600 000           | 1 400 000         |
| radio bassiyéna                                                                                                                                | 280       | 5 000         | 1 400 000         | 800 000           | 600 000           | 1 400 000         |
| radio Karakara                                                                                                                                 | 280       | 5 000         | 1 400 000         | 800 000           | 600 000           | 1 400 000         |
| débat radiophonique                                                                                                                            | 7         | 160 000       | 1 120 000         | 640 000           | 480 000           | 1 120 000         |
| Prise en charge chauffeur                                                                                                                      | 45        | 2 500         | 112 500           | 56 250            | 56 250            | 112 500           |
| <b>1.1. 2-Accompagner (formation dans l'action) les membres de bureau des structures relais dans l'exercice de leur mission</b>                | <b>12</b> | <b>50 000</b> | <b>600 000</b>    | <b>300 000</b>    | <b>300 000</b>    | <b>600 000</b>    |
| <b>1.1.3 Organiser les fora communales : 18 fora</b>                                                                                           |           |               | <b>9 750 000</b>  | <b>4 655 000</b>  | <b>5 095 000</b>  | <b>9 750 000</b>  |
| Marraines                                                                                                                                      | 18        | 10 000        | 180 000           | 90 000            | 90 000            | 180 000           |
| APE                                                                                                                                            | 512       | 2 000         | 1 024 000         | 472 000           | 552 000           | 1 024 000         |
| COGES                                                                                                                                          | 512       | 2 000         | 1 024 000         | 472 000           | 552 000           | 1 024 000         |
| AME                                                                                                                                            | 512       | 2 000         | 1 024 000         | 472 000           | 552 000           | 1 024 000         |
| Président FCC                                                                                                                                  | 18        | 5 000         | 90 000            | 45 000            | 45 000            | 90 000            |
| Autorités Coutumières                                                                                                                          | 18        | 10 000        | 180 000           | 90 000            | 90 000            | 180 000           |
| Enseignants                                                                                                                                    | 512       | 5 000         | 2 560 000         | 1 180 000         | 1 380 000         | 2 560 000         |
| Femmes leaders                                                                                                                                 | 36        | 2 500         | 90 000            | 45 000            | 45 000            | 90 000            |
| Membres FCC                                                                                                                                    | 36        | 2 000         | 72 000            | 36 000            | 36 000            | 72 000            |
| Femmes Conseillères                                                                                                                            | 36        | 5 000         | 180 000           | 90 000            | 90 000            | 180 000           |
| Chefs secteur                                                                                                                                  | 18        | 5 000         | 90 000            | 45 000            | 45 000            | 90 000            |
| SCOFI                                                                                                                                          | 18        | 5 000         | 90 000            | 45 000            | 45 000            | 90 000            |
| Observateur relai                                                                                                                              | 18        | 5 000         | 90 000            | 45 000            | 45 000            | 90 000            |
| Inspecteur                                                                                                                                     | 18        | 10 000        | 180 000           | 90 000            | 90 000            | 180 000           |
| Transport participant                                                                                                                          | ####      | 1 000         | 2 246 000         | 1 123 000         | 1 123 000         | 2 246 000         |
| Radio (2pers x 9 com x 5 000 f)                                                                                                                | 36        | 5 000         | 180 000           | 90 000            | 90 000            | 180 000           |
| Reproduction cassette                                                                                                                          | 18        | 2 500         | 45 000            | 22 500            | 22 500            | 45 000            |
| Comité communal de suivi 8 membres x 9 com x 4 fora                                                                                            | 144       | 2 500         | 360 000           | 180 000           | 180 000           | 360 000           |
| Prise en charge chauffeur                                                                                                                      | 18        | 2 500         | 45 000            | 22 500            | 22 500            | 45 000            |
| <b>1.1.4-Soutien à la diffusion des textes internationaux et nationaux sur les droits des enfants, les droits de la femme et les violences</b> |           |               | <b>1 740 000</b>  | <b>870 000</b>    | <b>870 000</b>    | <b>1 740 000</b>  |
| contribution à l'organisation de conférence-débats                                                                                             | 6         | 50 000        | 300 000           | 150 000           | 150 000           | 300 000           |
| diffusion de messages sur 3 radios (haussa, dendi,fulfudé)                                                                                     | 6         | 240 000       | 1 440 000         | 720 000           | 720 000           | 1 440 000         |
| <b>Effet 1.2 Amélioration des conditions de vie et de travail des filles en difficulté</b>                                                     |           |               | <b>21 900 000</b> | <b>11 325 000</b> | <b>10 575 000</b> | <b>21 900 000</b> |

|                                                                                                                                                         |     |         |                   |                   |                   |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Activités</b>                                                                                                                                        |     |         |                   |                   |                   |                   |
| <b>1.2.1Accompagnement mise en place et gestion des initiatives communautaires d'accueil (parents ou tuteurs) des filles collégiennes en difficulté</b> |     |         | <b>16 800 000</b> | <b>8 775 000</b>  | <b>8 025 000</b>  | <b>16 800 000</b> |
| <b>Niveau Primaire</b>                                                                                                                                  |     |         | <b>940 000</b>    | <b>470 000</b>    | <b>470 000</b>    | <b>940 000</b>    |
| Achat matériel                                                                                                                                          | 2   | 200 000 | 400 000           | 200 000           | 200 000           | 400 000           |
| Entretien filles                                                                                                                                        | 20  | 27 000  | 540 000           | 270 000           | 270 000           | 540 000           |
| <b>Niveau Secondaire</b>                                                                                                                                |     |         | <b>13 710 000</b> | <b>7 230 000</b>  | <b>6 480 000</b>  | <b>13 710 000</b> |
| Achat matériel                                                                                                                                          |     |         | 750 000           | 750 000           | 0                 | 750 000           |
| Entretien filles                                                                                                                                        | 80  | 27 000  | 2 160 000         | 1 080 000         | 1 080 000         | 2 160 000         |
| Tuteurs ou parents                                                                                                                                      | 80  | 135 000 | 10 800 000        | 5 400 000         | 5 400 000         | 10 800 000        |
| <b>1.2.2 identification et accompagnement des filles déscolarisées</b>                                                                                  |     |         | <b>2 310 000</b>  | <b>1 155 000</b>  | <b>1 155 000</b>  | <b>2 310 000</b>  |
| Achat fournitures et tenues                                                                                                                             | 2   | 150 000 | 300 000           | 150 000           | 150 000           | 300 000           |
| Frais d'inscription (1e fille x 61 000 f x 5 x 2ans)                                                                                                    | 10  | 61 000  | 610 000           | 305 000           | 305 000           | 610 000           |
| Frais d'entretien (1e fille x 5 000 f x 5 x 7 mois x 2 ans)                                                                                             | 70  | 5 000   | 350 000           | 175 000           | 175 000           | 350 000           |
| Frais tuteurs (5 tuteurs x 15 000 f x 7mois x 2ans)                                                                                                     | 70  | 15 000  | 1 050 000         | 525 000           | 525 000           | 1 050 000         |
| <b>1.2.3 Librairies de proximité pour faciliter l'accès aux fournitures scolaires</b>                                                                   |     |         | <b>2 790 000</b>  | <b>1 395 000</b>  | <b>1 395 000</b>  | <b>2 790 000</b>  |
| Renforcer les capacités des librairies existantes : anciennes 5 / ans                                                                                   | 10  | 50 000  | 500 000           | 250 000           | 250 000           | 500 000           |
| Nouvelles écoles 5 / ans                                                                                                                                | 10  | 200 000 | 2 000 000         | 1 000 000         | 1 000 000         | 2 000 000         |
| Suivi de la gestion des librairies de proximité : 1 cons x 4 missions x 27 écoles                                                                       | 50  | 5 000   | 250 000           | 125 000           | 125 000           | 250 000           |
| Prise en charge chauffeur                                                                                                                               | 16  | 2 500   | 40 000            | 20 000            | 20 000            | 40 000            |
| <b>Effet 1.3 Education sociale des filles</b>                                                                                                           |     |         | <b>3 480 000</b>  | <b>1 800 000</b>  | <b>1 680 000</b>  | <b>3 480 000</b>  |
| <b>Activités</b>                                                                                                                                        |     |         |                   |                   |                   |                   |
| <b>1.3.1 Mise en place et accompagnement des clubs des filles dans les établissements</b>                                                               |     |         | <b>3 480 000</b>  | <b>1 800 000</b>  | <b>1 680 000</b>  | <b>3 480 000</b>  |
| Frais de transport                                                                                                                                      | 12  | 4 000   | 48 000            | 48 000            | 0                 | 48 000            |
| Frais entretien                                                                                                                                         | 24  | 2 000   | 48 000            | 48 000            | 0                 | 48 000            |
| Pause café                                                                                                                                              | 48  | 500     | 24 000            | 24 000            | 0                 | 24 000            |
| primes facilitatrices(12 faci x 7 mois x 2 ans)                                                                                                         | 168 | 10 000  | 1 680 000         | 840 000           | 840 000           | 1 680 000         |
| primes marraines (12 x 7mois x 2 ans)                                                                                                                   | 168 | 10 000  | 1 680 000         | 840 000           | 840 000           | 1 680 000         |
| <b>Objectif spécifique 2 : Un encadrement pédagogique et un enseignement de qualité et équitable sont mis en oeuvre</b>                                 |     |         |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                                                                         |     |         | <b>30 912 500</b> | <b>15 954 000</b> | <b>14 958 500</b> | <b>30 912 500</b> |

|                                                                                                                                                                    |     |         |                   |                   |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Effet 2.1 Renforcement des capacités d'encadrement et adaptation de la formation pédagogique</b>                                                                |     |         | <b>9 127 500</b>  | <b>5 027 500</b>  | <b>4 100 000</b>  | <b>9 127 500</b>  |
| <b>Activités</b>                                                                                                                                                   |     |         |                   |                   |                   |                   |
| <b>2.1.1-Former les conseillers pédagogiques sur les aptitudes et attitudes nécessaires pour le maintien et la qualité des filles au primaire et au secondaire</b> |     |         | <b>527 500</b>    | <b>527 500</b>    | <b>0</b>          | <b>527 500</b>    |
| pauses café 3 jrs(25pers)                                                                                                                                          | 75  | 500     | 37 500            | 37 500            | 0                 | 37 500            |
| prise en charge des conseillers pédagogiques                                                                                                                       | 60  | 5 000   | 300 000           | 300 000           | 0                 | 300 000           |
| transport 6 conseillers pédagogiques                                                                                                                               | 6   | 5 000   | 30 000            | 30 000            | 0                 | 30 000            |
| matériel didactique (forfait)                                                                                                                                      | 1   | 25 000  | 25 000            | 25 000            | 0                 | 25 000            |
| Hebergement( 6 pers)                                                                                                                                               | 18  | 7 500   | 135 000           | 135 000           | 0                 | 135 000           |
| <b>2.1.2-Appuyer la restitution des acquis de la formation aux enseignant-e-s autour des regroupements des CAPED</b>                                               |     |         | <b>400 000</b>    | <b>400 000</b>    | <b>0</b>          | <b>400 000</b>    |
| frais de déplacement des conseillers pédagogiques pour le suivi des CAPED (20)                                                                                     | 20  | 20 000  | 400 000           | 400 000           | 0                 | 400 000           |
| <b>2.1.3-Contribuer suivi pédagogique de proximité enseignant-e-s (primaire et secondaire)</b>                                                                     |     |         | <b>8 000 000</b>  | <b>4 000 000</b>  | <b>4 000 000</b>  | <b>8 000 000</b>  |
| carburant (20)                                                                                                                                                     | 200 | 20 000  | 4 000 000         | 2 000 000         | 2 000 000         | 4 000 000         |
| Perdiem 5 mois / an                                                                                                                                                | 200 | 20 000  | 4 000 000         | 2 000 000         | 2 000 000         | 4 000 000         |
| <b>2.1.4 Développer les actions de plaidoyer auprès des autorités et services compétents et autres acteurs du domaine de la scofi</b>                              |     |         |                   |                   |                   |                   |
|                                                                                                                                                                    | 2   | 100 000 | 200 000           | 100 000           | 100 000           | 200 000           |
| <b>Effet 2.2 Accompagnement scolaire des filles</b>                                                                                                                |     |         | <b>21 785 000</b> | <b>10 926 500</b> | <b>10 858 500</b> | <b>21 785 000</b> |
| <b>Activités</b>                                                                                                                                                   |     |         |                   |                   |                   |                   |
| <b>2.2.1-Soutenir les cours de répétition pour les filles en classes d'examens du primaire et secondaire</b>                                                       |     |         | <b>5 920 000</b>  | <b>2 960 000</b>  | <b>2 960 000</b>  | <b>5 920 000</b>  |
| <b>Niveau Primaire (30 écoles)</b>                                                                                                                                 |     |         | <b>3 000 000</b>  | <b>1 500 000</b>  | <b>1 500 000</b>  | <b>3 000 000</b>  |
| Achat fournitures                                                                                                                                                  | 2   | 100 000 | 200 000           | 100 000           | 100 000           | 200 000           |
| primes répétiteurs (20 répé x 10 000 f x 7 mois x2ans)                                                                                                             | 280 | 10 000  | 2 800 000         | 1 400 000         | 1 400 000         | 2 800 000         |
| <b>Niveau Secondaire (3ème), 12 collèges</b>                                                                                                                       |     |         | <b>2 920 000</b>  | <b>1 460 000</b>  | <b>1 460 000</b>  | <b>2 920 000</b>  |

|                                                                                                                        |     |           |                  |                  |                  |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| achat fournitures                                                                                                      | 2   | 200 000   | 400 000          | 200 000          | 200 000          | 400 000          |
| primes répétiteurs (6 établ x 3 prof x 10 000 f x 7 mois x 2 ans)                                                      | 252 | 10 000    | 2 520 000        | 1 260 000        | 1 260 000        | 2 520 000        |
| <b>2.2.2 - Soutenir cours répétition pour filles classe de 6e, 12 collèges</b>                                         |     |           | <b>2 950 000</b> | <b>1 475 000</b> | <b>1 475 000</b> | <b>2 950 000</b> |
| achat fournitures                                                                                                      | 2   | 200 000   | 400 000          | 200 000          | 200 000          | 400 000          |
| primes répétiteurs (6 établ x 3 prof x 10 000 f x 7 mois x 2 ans)                                                      | 252 | 10 000    | 2 520 000        | 1 260 000        | 1 260 000        | 2 520 000        |
| Prise en charge chauffeur                                                                                              | 12  | 2 500     | 30 000           | 15 000           | 15 000           | 30 000           |
| <b>2.2.3 : Prix aux meilleures filles du CI au CM1</b>                                                                 | 2   | 1 000 000 | <b>2 000 000</b> | <b>1 000 000</b> | <b>1 000 000</b> | <b>2 000 000</b> |
| <b>Prise en charge chauffeur</b>                                                                                       | 30  | 2 500     | <b>75 000</b>    | <b>37 500</b>    | <b>37 500</b>    | <b>75 000</b>    |
| <b>Prix aux filles admises en 6e</b>                                                                                   | 2   | 1 500 000 | <b>3 000 000</b> | <b>1 500 000</b> | <b>1 500 000</b> | <b>3 000 000</b> |
| <b>Prise en charge chauffeur</b>                                                                                       | 30  | 2 500     | <b>75 000</b>    | <b>37 500</b>    | <b>37 500</b>    | <b>75 000</b>    |
| <b>2.2.4 contribution aux fêtes scolaires</b>                                                                          | 2   | 1 500 000 | <b>3 000 000</b> | <b>1 500 000</b> | <b>1 500 000</b> | <b>3 000 000</b> |
| <b>Prise en charge chauffeur</b>                                                                                       | 30  | 2 500     | <b>75 000</b>    | <b>37 500</b>    | <b>37 500</b>    | <b>75 000</b>    |
| <b>2.2.5 :Voyages d'études meilleures filles primaires et secondaires réalisés.</b>                                    |     |           | <b>4 690 000</b> | <b>2 379 000</b> | <b>2 311 000</b> | <b>4 690 000</b> |
| <b>Niveau Primaire</b>                                                                                                 |     |           | <b>1 854 000</b> | <b>961 000</b>   | <b>893 000</b>   | <b>1 854 000</b> |
| Transport                                                                                                              | 158 | 3 000     | 474 000          | 237 000          | 237 000          | 474 000          |
| Achat nattes                                                                                                           | 5   | 8 000     | 40 000           | 40 000           | 0                | 40 000           |
| Seaux                                                                                                                  | 20  | 1 000     | 20 000           | 20 000           | 0                | 20 000           |
| Bouilloires                                                                                                            | 20  | 400       | 8 000            | 8 000            | 0                | 8 000            |
| Prime gardien                                                                                                          | 4   | 10 000    | 40 000           | 20 000           | 20 000           | 40 000           |
| Entretien élèves                                                                                                       | 158 | 5 000     | 790 000          | 395 000          | 395 000          | 790 000          |
| Entretien marraines                                                                                                    | 24  | 15 000    | 360 000          | 180 000          | 180 000          | 360 000          |
| transport marraines                                                                                                    | 24  | 3 000     | 72 000           | 36 000           | 36 000           | 72 000           |
| Projection cassettes et autres                                                                                         | 2   | 25 000    | 50 000           | 25 000           | 25 000           | 50 000           |
| <b>Niveau secondaire</b>                                                                                               |     |           | <b>2 836 000</b> | <b>1 418 000</b> | <b>1 418 000</b> | <b>2 836 000</b> |
| Hébergement - entretien filles                                                                                         | 40  | 40 000    | 1 600 000        | 800 000          | 800 000          | 1 600 000        |
| Membres ATIM                                                                                                           | 4   | 75 000    | 300 000          | 150 000          | 150 000          | 300 000          |
| Marraines                                                                                                              | 4   | 45 000    | 180 000          | 90 000           | 90 000           | 180 000          |
| Frais transport (aller - retour filles , marraines)                                                                    | 48  | 10 000    | 480 000          | 240 000          | 240 000          | 480 000          |
| Frais déplacement interne Niamey                                                                                       | 96  | 1 000     | 96 000           | 48 000           | 48 000           | 96 000           |
| Chauffeur                                                                                                              | 4   | 45 000    | 180 000          | 90 000           | 90 000           | 180 000          |
| <b>Objectif spécifique 3 : Les capacités opérationnelles, administratives et de lobbying des 3 ONG sont renforcées</b> |     |           |                  |                  |                  |                  |



|                                                             |    |           |                    |                   |                   |                    |
|-------------------------------------------------------------|----|-----------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|                                                             |    |           | 43 780 000         | 29 200 000        | 14 580 000        | 43 780 000         |
| <b>Effet 3.1 Renforcer capacités/soutien fonctionnement</b> |    |           | <b>43 780 000</b>  | <b>29 200 000</b> | <b>14 580 000</b> | <b>43 780 000</b>  |
| <b>Activités</b>                                            |    |           |                    |                   |                   |                    |
| <b>3.1.1Contribuer fonctionnement ONG</b>                   |    |           | <b>41 740 000</b>  | <b>27 160 000</b> | <b>14 580 000</b> | <b>41 740 000</b>  |
| Prime Coordinatrice                                         | 21 | 150 000   | 3 150 000          | 2 100 000         | 1 050 000         | 3 150 000          |
| Salaire secrétaire permanente                               | 21 | 150 000   | 3 150 000          | 2 100 000         | 1 050 000         | 3 150 000          |
| Salaire secrétaire caissière                                | 21 | 80 000    | 1 680 000          | 1 120 000         | 560 000           | 1 680 000          |
| Salaire comptable                                           | 21 | 150 000   | 3 150 000          | 1 575 000         | 1 575 000         | 3 150 000          |
| Equipement comptable                                        | 1  | 1 000 000 | 1 000 000          | 1 000 000         | 0                 | 1 000 000          |
| primes animatrices/animateurs membres ONG(5)                | 21 | 400 000   | 8 400 000          | 5 600 000         | 2 800 000         | 8 400 000          |
| salaire chauffeur                                           | 21 | 70 000    | 1 470 000          | 980 000           | 490 000           | 1 470 000          |
| primes du gardien                                           | 21 | 40 000    | 840 000            | 560 000           | 280 000           | 840 000            |
| carburant et entretien véhicule, assurance                  | 21 | 500 000   | 10 500 000         | 7 000 000         | 3 500 000         | 10 500 000         |
| achat pneumatique                                           | 2  | 900 000   | 1 800 000          | 900 000           | 900 000           | 1 800 000          |
| Frais gestion, loyer, eau, élect, communic (forfait)        | 21 | 150 000   | 3 150 000          | 2 100 000         | 1 050 000         | 3 150 000          |
| Consommables                                                | 21 | 50 000    | 1 050 000          | 525 000           | 525 000           | 1 050 000          |
| frais hébergement et perdiems                               | 12 | 200 000   | 2 400 000          | 1 600 000         | 800 000           | 2 400 000          |
| <b>3.1.2-Equiper l'ONG de matériel informatique</b>         |    |           | <b>2 040 000</b>   | <b>2 040 000</b>  | <b>0</b>          | <b>2 040 000</b>   |
| achat ordinateur portable                                   | 1  | 300 000   | 300 000            | 300 000           | 0                 | 300 000            |
| imprimantes                                                 | 2  | 100 000   | 200 000            | 200 000           | 0                 | 200 000            |
| unités informatiques                                        | 2  | 500 000   | 1 000 000          | 1 000 000         | 0                 | 1 000 000          |
| appareil photo numerique                                    | 1  | 200 000   | 200 000            | 200 000           | 0                 | 200 000            |
| groupe électrogène                                          | 1  | 200 000   | 200 000            | 200 000           | 0                 | 200 000            |
| onduleurs                                                   | 2  | 70 000    | 140 000            | 140 000           | 0                 | 140 000            |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                        |    |           | <b>141 297 500</b> | <b>80 796 500</b> | <b>60 501 000</b> | <b>141 297 500</b> |
|                                                             |    |           |                    |                   |                   | <b>141 297 500</b> |

#### ONG SUBA SOLAA

|                                                                                                                                                                                                                             |            |            |                 |                 |                 |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Améliorer les conditions d'existence des femmes rurales et réduire les inéquités de genre dans les départements de Téra, Gaya et Guidan-Roundji par un renforcement de l'accès, du maintien et du succès des élèves filles. | Composante |            |                 | Période         |                 | Total           |
|                                                                                                                                                                                                                             | Qté        | prix unité | Total           | Année 1         | Année 2         |                 |
|                                                                                                                                                                                                                             |            |            | <b>80102500</b> | <b>41186250</b> | <b>38916250</b> | <b>80102500</b> |
| Ojectif spécifique 1: Changer le comportement des acteurs clés dans un sens favorable à l'accès, au maintien et au succès des élèves filles                                                                                 |            |            |                 |                 |                 |                 |
| Effet 1.1. l'accès et le maintien des élèves filles se sont améliorés et en particulier                                                                                                                                     |            |            | <b>24290000</b> | <b>10790000</b> | <b>13500000</b> | <b>24290000</b> |

|                                                                                       |     |        |          |         |         |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------|----------|---------|---------|----------|
| celles issues des groupes défavorisés                                                 |     |        |          |         |         |          |
| Activités                                                                             |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.1Campagnes thématiques                                                            |     |        |          |         |         |          |
| de communication pour un changement de comportement                                   |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.1 Animation /sensibilisation sur des thèmes spécifiques                           | 0   | 0      | 0        | 0       | 0       | 0        |
| 1.1.2 soutien à la diffusion des textes internationaux et nationaux sur les           | 0   | 0      | 500000   | 200000  | 300000  | 500000   |
| droits des enfants, sur les droits de la femme et sur les violences                   |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.3 Conception des messages radio ( achat fournitures de                            |     |        |          |         |         |          |
| travail de conception et pause café) 5/an X 3 ans = 15                                | 10  | 10000  | 100000   | 50000   | 50000   | 100000   |
| 1.1.3.1 Débat et diffusion des message radio ( 2 msg/radio/an x 3 radios x 2 ans = 12 | 12  | 25000  | 300000   | 150000  | 150000  | 300000   |
| 1.1.4 Appui à l'organisation d'écoute des émissions radio                             |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.4.1 Appui à la constitution de centre d'écoute des émissions                      |     |        |          |         |         |          |
| par les élèves ( 1/école) = 30 centres                                                |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.4.2 achat de poste radio FM pour écoute-débat ( 1poste / centre x 30 = 30 radios  | 30  | 10000  | 300000   | 300000  |         | 300000   |
| 1.1.5 Appui aux actions des Fédérations de COGES communaux: 4 /an x 2ans              | 8   | 100000 | 800000   | 400000  | 400000  | 800000   |
| 1.1.6 Organisation des foras communaux ( accompagnement des                           |     |        | 600000   | 400000  | 200000  | 600000   |
| structures relais en planification et gestion des PAL)                                |     |        |          |         |         |          |
| prise en charge des membres COGES ( 2 j x 3 pers/ coges x 15                          |     |        |          |         |         |          |
| prise en charge des frais de transport ( 60 F/KM parcouru)                            |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.7 Accompagnement des Femmes et hommes leaders                                     |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.7.1 Formation continue en technique d'animation de groupe                         |     |        |          |         |         |          |
| Prise en charge des femmes et hommes leaders favorables à la SCOFI                    |     |        |          |         |         |          |
| ( 3 jrs x 50 leaders x 3 mois) = 450                                                  |     |        | 0        |         | 0       | 0        |
| Prise en charge des points focaux COGES et SCOFI( 10jrs/an x 3ansx6CP =               |     |        | 640000   | 640000  | 0       | 640000   |
| 1.1.8 Accompagner la mise en place et la gestion des initiatives                      |     |        |          |         |         |          |
| communautaires d'accueil des filles collégiennes en difficulté                        |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.8.1 Identification collégiennes issues des familles déshéritées                   | 0   | 0      | 0        | 0       | 0       | 0        |
| 1.1.8.2 Sensibilisation parents des filles & des familles d'accueil                   | 0   | 0      | 0        | 0       | 0       | 0        |
| sur le suivi des études des filles et leur sécurisation                               |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.8.3 subvention des élèves filles et leurs familles d'accueil                      |     |        |          |         |         |          |
| 2010-2011: filles = 100 X 3000 X 5 mois et 2011-2012 = 150 filles x 3000 X 5 mois     | 250 | 3000   | 3750000  | 1500000 | 2250000 | 3750000  |
| 1.1.8.4 Appui aux familles d'accueil des filles en difficulté                         |     |        |          | 0       | 0       |          |
| 201-2011: famille d'accueil = 90 X 15000 F X 5 mois et 2011-2012 = 130 x 15000 X 5    | 220 | 15000  | 16500000 | 6750000 | 9750000 | 16500000 |
| mois                                                                                  |     |        |          |         |         |          |
| 1.1.9 Mettre en place et accompagner l'animation des club des                         |     |        |          |         |         |          |

|                                                                                                                                                                                                                                             |      |       |                 |                |                |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
| filles dans les établissements cibles                                                                                                                                                                                                       |      |       |                 |                |                |                 |
| 1.1.9.1 Acompagnement ( formation dans l'action) des bureaux des clubs des filles                                                                                                                                                           |      |       |                 |                |                |                 |
| 1.1.9.2 Prise en charge des marraines et facilitatrices: 1 marraine/école x 30 écoles x 2 ans                                                                                                                                               | 60   | 10000 | 600000          | 300000         | 300000         | 600000          |
| 1.1.9.3 Prises en charge des personnes ressources d'animation thématique                                                                                                                                                                    |      |       |                 |                |                |                 |
| ( 5jrs/ mois x 4 mois = 20 jrs/an x 2 ans = 40                                                                                                                                                                                              | 40   | 5000  | 200000          | 100000         | 100000         | 200000          |
| 1.1.9.4 Suivi et partage d'expérience des bonnes pratiques des clubs des filles                                                                                                                                                             | 0    | 0     |                 | 0              | 0              | 0               |
| Effet 1.2 les résultats des élèves filles au niveau du primaire et du secondaire se sont améliorés                                                                                                                                          |      |       | <b>10422500</b> | <b>6476250</b> | <b>3946250</b> | <b>10422500</b> |
| 1.2.1 Soutenir les cours de répétition pour les filles en classe d'Examen du primaire et du secondaire                                                                                                                                      |      |       |                 |                |                |                 |
| achat des fournitures ( cahiers, bics, lampes, craies)                                                                                                                                                                                      |      |       |                 |                |                |                 |
| Cahier 200 pages                                                                                                                                                                                                                            | 850  | 350   | 297500          | 148750         | 148750         | 297500          |
| cahier 100 pages                                                                                                                                                                                                                            | 2000 | 250   | 500000          | 250000         | 250000         | 500000          |
| bics bleu et rouge                                                                                                                                                                                                                          | 3750 | 100   | 375000          | 187500         | 187500         | 375000          |
| craies blanche et couleur                                                                                                                                                                                                                   | 160  | 2500  | 400000          | 200000         | 200000         | 400000          |
| manuels                                                                                                                                                                                                                                     | 200  | 3000  | 600000          | 300000         | 300000         | 600000          |
| Prime des répétiteurs des cours supplémentaires                                                                                                                                                                                             |      |       |                 |                |                |                 |
| primaire: 25 enseignant-e-s x 6 mois x 2 ans                                                                                                                                                                                                | 300  | 10000 | 3000000         | 1500000        | 1500000        | 3000000         |
| secondaire:12 prof x 4 mois x 2 ans =                                                                                                                                                                                                       | 144  | 10000 | 1440000         | 720000         | 720000         | 1440000         |
| 1.2.2 Suivre et mettre en place des librairies de proximité dans les établissements défavorisés                                                                                                                                             |      |       |                 |                |                |                 |
| 1.2.3 Acompagner les coges dans le suivi des librairies                                                                                                                                                                                     |      |       |                 |                |                |                 |
| 1.2.4 Soutenir des activités d'encouragement des meilleures filles                                                                                                                                                                          |      |       |                 |                |                |                 |
| 2.2.4 Attribution des prix aux meilleures filles du CI - CM1                                                                                                                                                                                | 300  | 3000  | 900000          | 900000         | 0              | 900000          |
| 1.2.5 Attribution des prix aux filles admises à l'entrée en 6ème et au BEPC                                                                                                                                                                 | 130  | 7000  | 910000          | 770000         | 140000         | 910000          |
| 1.2.6 Soutenir les fêtes scolaires                                                                                                                                                                                                          | 40   | 50000 | 2000000         | 1500000        | 500000         | 2000000         |
| Objectif spécifique 2: Etablir un encadrement pédagogique et un enseignement de qualité et équitable                                                                                                                                        |      |       |                 |                |                |                 |
| Effet 2.1: les conseillers pédagogiques du primaire et secondaire ainsi les responsables locaux de l'administration scolaire sont capables d'effectuer le suivi pédagogique des enseignants et de les former et informer sur les stratégies |      |       | <b>10220000</b> | <b>5110000</b> | <b>5110000</b> | <b>10220000</b> |

|                                                                                                                                          |    |        |          |          |          |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|--------|----------|----------|----------|----------|
| genre et les stratégies de maintien et réussite des filles                                                                               |    |        |          |          |          |          |
| Activités                                                                                                                                |    |        |          |          |          |          |
| 2.1.1 Renforcer les capacités pédagogiques des enseignants nouvellement recrutés                                                         |    |        |          |          |          |          |
| 2.1.1.1 Prise en charge des participants/es ( 3 j x 320 )                                                                                |    |        |          |          |          |          |
| 2.1.1.2 Achat fournitures et location chaises et local                                                                                   |    |        |          |          |          |          |
| 2.1.1.3 Frais transport                                                                                                                  |    |        |          |          |          |          |
| 2.1.3 Contribution au suivi pédagogique de proximité des maitres/tresses                                                                 |    |        |          |          |          |          |
| 2.1.3.1 carburant mensuel ( 12 conseillers primaire et secondaire /an)                                                                   | 24 | 20000  | 480000   | 240000   | 240000   | 480000   |
| 2.1.3.2.primes mensuelles ( 12 conseillers primaire et secondaire)                                                                       | 24 | 20000  | 480000   | 240000   | 240000   | 480000   |
| 2.1.4 Appuyer la restitution des acquis de la formation autour des CAPED                                                                 |    |        |          |          |          |          |
| 2.1.5 Contribuer à la tenue des CAPED de qualité: 2 CAPED x 3 IEB/an                                                                     | 12 | 100000 | 1200000  | 600000   | 600000   | 1200000  |
| 2.1. 6 Développer des actions de pladoyer auprès des autorités , services compétents et autres acteurs                                   | 0  | 0      | 0        | 0        | 0        | 0        |
| 2.1.7 Formation pédagogique des enseignants nouvellement recrutés                                                                        |    |        | 1600000  | 800000   | 800000   | 1600000  |
|                                                                                                                                          |    |        | 6460000  | 3230000  | 3230000  | 6460000  |
| Objectif spécifique 3: Renforcer les capacités opérationnelles, administratives et de lobbying de l'ONG                                  |    |        |          |          |          |          |
| Effet 3: L'ONG assure une bonne gestion de ses activités et renforce sa capacité dans le domaine de la scofi au niveau local et national |    |        | 35170000 | 18810000 | 16360000 | 35170000 |
| Activités                                                                                                                                |    |        |          |          |          |          |
| Contribution au fonctionnement                                                                                                           |    |        |          |          |          |          |
| 3.1 Rémunération personnel opérationnel et administratif                                                                                 |    |        |          |          |          |          |
| Prime Coordinateur                                                                                                                       | 21 | 200000 | 4200000  | 2100000  | 2100000  | 4200000  |
| Prime Coordinateur adjt                                                                                                                  | 21 | 120000 | 2520000  | 1260000  | 1260000  | 2520000  |
| Prime chargé thématique éduc                                                                                                             | 21 | 100000 | 2100000  | 1050000  | 1050000  | 2100000  |
| Prime de 5 animatrices /teurs catégorie A                                                                                                | 20 | 400000 | 8000000  | 4000000  | 4000000  | 8000000  |
| Total personnel opérationnel                                                                                                             |    |        | 16820000 | 8410000  | 8410000  | 16820000 |
|                                                                                                                                          |    |        |          |          |          |          |
| Rémunération du personnel administratif                                                                                                  |    |        |          |          |          |          |
| Comptable                                                                                                                                | 21 | 150000 | 3150000  | 1575000  | 1575000  | 3150000  |
| Secrétaire /caissière                                                                                                                    | 21 | 80000  | 1680000  | 840000   | 840000   | 1680000  |
| Chauffeur                                                                                                                                | 21 | 70000  | 1470000  | 735000   | 735000   | 1470000  |
| Total rémunération personnel administratif                                                                                               |    |        | 6300000  | 3150000  | 3150000  | 6300000  |
| 3.2 Equipement                                                                                                                           |    |        |          |          |          |          |
| 3.2.1 achat un ordinateur et un onduleur pour comptabilité                                                                               | 1  | 750000 | 750000   | 750000   | 0        | 750000   |

|                                                                                        |    |        |                |                |                |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|--------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 3.2.2 achat ordinateur portable et onduleur                                            | 1  | 600000 | 600000         | 600000         | 0              | 600000         |
| 3.2.3 achat imprimant                                                                  | 2  | 300000 | 600000         | 600000         | 0              | 600000         |
| 3.2.4 contribution achat consommable informatique                                      |    | 0      |                | 0              | 0              | 0              |
| 3.2.5 achat coffre fort                                                                | 1  | 500000 | 500000         | 500000         | 0              | 500000         |
| Total équipement                                                                       |    |        | <b>2450000</b> | <b>2450000</b> | <b>0</b>       | <b>2450000</b> |
| 3.1.3 Appui conseil en gestion administrative et financière                            |    |        |                |                |                |                |
| 3.1.4 Appui conseil pour la gestion par les résultats et gestion du cycle du projet    |    |        |                |                |                |                |
| 3.1.5 participation concertation locales et régionales sur l'éducation( frais mission) | 6  | 200000 | 1200000        | 600000         | 600000         | 1200000        |
| 3.2 Frais récurrents du bureau                                                         |    |        |                |                |                |                |
| Frais de gestion, loyer, eau, électricité, communication                               | 21 | 150000 | 3150000        | 1575000        | 1575000        | 3150000        |
| Contribution achat consommables bureau et informatiques                                | 21 | 50000  | 1050000        | 525000         | 525000         | 1050000        |
| Total frais récurrents du bureau                                                       |    |        | <b>5400000</b> | <b>2700000</b> | <b>2700000</b> | <b>5400000</b> |
| 3.6 Carburant/entretien véhicule et pneumatiques                                       | 21 | 200000 | 4200000        | 2100000        | 2100000        | 4200000        |
| Total carburant et entretien véhicule                                                  |    |        | <b>4200000</b> | <b>2100000</b> | <b>2100000</b> | <b>4200000</b> |

## Annexe 5. Références bibliographiques

### I. Documents de Politique et de Stratégie

- Stratégie de développement accéléré et de Réduction de la pauvreté, 2008-2012
- Rapport d'Etat sur le système éducatif du Niger, 2009
- République du Niger, Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Aide-mémoire de la revue conjointe 2011
- République du Niger, Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Statistiques de l'éducation de base, annuaire 2010-2011
- République du Niger, Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Programme décennal de développement de l'éducation (PDDE), Programme d'activité An 2 de la 3<sup>ème</sup> phase (janvier 2012 – décembre 2012)
- République du Niger, Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Programme sectoriel de l'éducation et de la formation, Projets de cadres logiques
- République du Niger, Ministères en charge de l'Education et de la Formation, Politique nationale de l'éducation et de la formation des filles au Niger, 2012-2020
- République du Niger, Statistiques Régionales de l'Education de Base 1, annuaire Régional, 2010-2011
- République du Niger Ministère de l'Education de Base, Synthèse des monographies, Tillabéry, BeraSCOFI, nd
- République du Niger Ministère de l'Education de Base, Synthèse des monographies, Agadez, BeraSCOFI, nd
- République du Niger Ministère de l'Education de Base, Synthèse des monographies, Zinder, BeraSCOFI, nd

### II. Documents du Buco-Niger et documents du programme

- Stratégie de coopération de la DDC au Niger, 2010-2014
- Accord entre la République du Niger et la Confédération Suisse concernant le Programme Genre Niger – Appui à la scolarisation des filles, Phase 5, 1/11/10 – 31/10/12
- Programme Genre Niger – Appui à la scolarisation des filles (fiche technique, orientation stratégique, objectifs, stratégie d'intervention etc.)
- Evaluation externe du Programme Genre au Niger, phase IV, 2009
- Bilan sommaire des visites de terrain (programme SCOFI)-
- Budget ONG ATIM du 01.11.10 au 31.07.12
- Budget ONG SUBA SOLAA du 01.11.10 au 31.07.12
- Budget ONG TATTALI du 01.11.10 au 31.07.12

Documents de projet, Programme « Appui à la promotion de la scolarisation des filles dans la région de Maradi (département de Guidan Roumdji), période 2010-2011, janvier 2010, ONG Tattali

- Contrat 063 – 10 Tattali
- Contrat 064 – 10 Atim
- Contrat 065 – Suba Solaa
- Données relatives aux trois ONG
  
- Fiche signalétique de l'ONG Atim
  
- Bilan des activités de l'ONG Atim d'octobre 2010 à janvier 2012-02-20
  
- Effectifs des écoles parrainées par l'ONG Atim, 2009, 2011
  
- Effectifs des écoles parrainées nouvellement retenues par année
- Rapports semestriels narratifs des trois ONG
- Fiche signalétique de l'élève parrainée fille au CEG (ONG Suba Solaa)
- Fiche de déperdition des filles (ONG Suba Solaa)
- Fiche de suivi de maintien des filles (ONG Suba Solaa)
- Guide d'appui à l'élaboration de règlement intérieur pour le fonctionnement de clubs de filles dans les établissements cibles du primaire et du secondaire (ONG Suba Solaa)
- Guide d'animation pour la mise en place de clubs de filles dans les établissements scolaires cibles (ONG Suba Solaa)
- Fiche d'organisation du travail en date du 16 janvier 2012 (ONG Suba Solaa)
- Fiche d'appréciation des effets de la journée nationale de la femme nigérienne et de la journée de l'enfant africain (ONG Suba Solaa)
- Fiche d'appréciation des effets des missions de plaidoyer (ONG Suba Solaa)
- Fiche d'appréciation des effets des émissions radios (ONG Suba Solaa)
- Fiche d'appréciation des effets de l'accompagnement des structures relais (ONG Suba Solaa)
- Fiche d'appréciation des effets induits par les clubs de filles (ONG Suba Solaa)
- L'encrier, Bulletin mensuel d'information, n° 0, (ONG Suba Solaa)
- Cadre de partenariat avec les Coges, (ONG Suba Solaa)
- Cadre de collaboration avec les conseillers pédagogiques, (ONG Suba Solaa)
- Guide d'animation pour une rentrée scolaire 2011-2012 réussie dans les écoles cibles d'accompagnement, septembre 2011, (ONG Suba Solaa)
- Approche d'accompagnement à la promotion de la scolarisation des filles, septembre 2011
- Manuels de règlements et de procédures internes des trois ONG
- Résultats de fin d'année 2010-2011 des filles bénéficiaires de l'aide de l'ONG ATIM
- Statistiques des écoles cibles soutenues par l'ONG Tattali au 31 décembre 2010 (avec indication des dates de création)
- Cassettes et CR ROM des foras et émissions

- Rapports d'audit des trois ONG, du 01.11.10 au 30.06.11

### **III. Documents recueillis auprès de partenaires**

- Situation des écoles de la région de Tillabéry dans les villages déficitaires au 1/01/2012, IEB Tera
- SNV, Proposition pour le renforcement des capacités des ONG partenaires de la DDC pour la mise en œuvre des activités dans les départements de Gaya, Téra et Guidan Roumdji
- Unicef, Bilan de l'appui « Bourses aux filles » octroyé aux collégiennes de quatre communes de convergence
- Bilan des activités du groupe interministériel pour la Scolarisation des filles, décembre 2011

### **IV. Documents de recherche/action**

- Genre et droits humains dans les systèmes éducatifs africains. Repères et actions. Guide pratique
- Guide d'information et de sensibilisation de l'acteur du système éducatif au Bénin, Economie régionale, Les violences faites aux élèves filles,



## Annexe 6. Liste des sigles

### SIGLES ET ACRONYMES

| SIGLES | Dénominations                                                                           |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| AGR    | Activité Génératrice de Revenu                                                          |
| AME    | Association des Mères Educatrices                                                       |
| APE    | Association des Parents d'Elèves                                                        |
| ATIM   | Association Taimako Illiman Mata                                                        |
| BuCo   | Bureau de la Coopération Suisse au Niger                                                |
| CAPED  | Cellules d'Animation Pédagogiques                                                       |
| CFEPD  | Certificat d'Etudes du premier Degré                                                    |
| COGES  | Comité de Gestion                                                                       |
| DDC    | Direction du Développement et de la Coopération                                         |
| DREN   | Direction Régionale de l'Education                                                      |
| IECB1  | Inspection de l'Enseignement Cycle Base 1                                               |
| INS    | Institut National de la Statistique                                                     |
| GIM    | Groupe Inter-ministériel                                                                |
| ONG    | Organisation Non Gouvernementale                                                        |
| PENF   | Programme d'Education Non Formelle                                                      |
| PDDE   | Programme Décennal de Développement de l'Education                                      |
| PGN    | Programme Genre Niger                                                                   |
| PNG    | Politique Nationale Genre                                                               |
| SCOFI  | Scolarisation de la Fille                                                               |
| SDC    | Swiss Development Cooperation                                                           |
| SNV    | Organisation Néerlandaise de Développement                                              |
| SDRP   | Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté                      |
| UFEN   | Union des Femmes Enseignantes du Niger                                                  |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance                                                  |
| LASDEL | Laboratoire d'Etudes de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local |

